

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 décembre 2019	N° 2019-781

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35
M. Michel VERNEJOUL à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 décembre 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale RH et administration générale Direction pilotage emploi et dialogue social	N° 2019-781

Réorganisation de la Direction générale des territoires - Direction de la prévention, Pôle territorial Sud, Pôle territorial Ouest et Mission contractualisation - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

POLE TERRITORIAL OUEST

1) **Direction de la gestion de l'espace public : création de 2 postes de catégorie C technique**

Le Pôle territorial Ouest propose de faire évoluer son organisation dans l'objectif de prendre en compte l'élargissement du périmètre d'intervention de la DGEP (Direction de la gestion de l'espace public) (ville de Bruges) par la création de 2 postes financés par la révision des niveaux de services (modification des attributions de compensation).

La commune de Bruges a inauguré le 21 septembre un nouvel espace emblématique, le Parc Ausone, parc urbain de 12 hectares, situé à proximité immédiate du cœur de ville de Bruges. Issu d'une zone en friche depuis plusieurs années, l'aménagement de ce nouvel espace en parc urbain a permis de conserver une part très importante d'îlots de nature, tout en créant des cheminements aménagés destinés aux usagers du parc. En raison de la spécificité de ce site et de la nécessité d'assurer un entretien quotidien de qualité, la commune de Bruges a souhaité positionner 2 effectifs temps plein sur le site, 1 dédié à l'entretien des espaces verts (Cat. C) et assurant la mise en œuvre et le suivi des prestations externalisées, et un agent dédié à la propreté du site. Le financement de ces 2 emplois métropolitains sera assuré par la ville de Bruges, dans le cadre de la révision des niveaux de services pris en compte pour la modification annuelle des attributions de compensation ente ville et Métropole (AC).

Ces 2 postes sont positionnés au service territorial 7, 1 au centre propreté, 1 au centre espaces verts.

2) **La Direction du développement et de l'Aménagement :**

- **Service Foncier : réorganisation**

Le projet de déconcentration du foncier du niveau central vers le niveau territorial a été initialisé en

2019 et s'est conclu par la présentation au comité technique de juin 2019, d'un projet d'organisation des pôles territoriaux destiné à accueillir le transfert des activités et des moyens vers les territoires. Le Pôle Ouest a proposé, à cette occasion, un projet d'organigramme cible pour intégrer ces modifications d'organisation.

A l'issue du comité technique, des groupes de travail, en interne au Pôle Ouest, mais également avec la Direction du foncier, ont permis d'identifier des ajustements nécessaires de l'organisation pour répondre aux enjeux de ce projet majeur. Ces ajustements doivent permettre, en particulier, d'être plus réactifs sur les processus en réduisant le nombre de structures au sein du service foncier et de renforcer les moyens de négociation sur le périmètre de l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain) Bordeaux-Aeroparc (non identifié dans le plan de charge initial).

Le service foncier proposé se décline en 2 centres :

- o Le centre prestations foncières-acquisitions : 12 ETP (Equivalent temps plein))
 - 1 catégorie A responsable du centre
 - 4 instructeurs fonciers de catégorie B
 - 3 projeteurs de catégorie C
 - 1 coordinateur foncier et urbanisme de catégorie C
 - 2 assistants foncier de catégorie C (plus 1 CDD (Contrat à durée déterminé) de catégorie C)

- o Le centre cessions et procédures formalisées : 5 ETP
 - 1 poste cat A responsable de centre
 - 1 poste cat B instructeur Déclaration d'utilité publique (DUP)
 - 1 poste cat B instructeur du domaine public
 - 2 assistants foncier

Le centre moyens communs initialement prévus dans le premier schéma d'organisation n'a pas été conservé et les effectifs ont été affectés dans les deux autres centres sans modification des missions et grades associés (pour les emplois permanents).

Enfin, 1 poste de secrétariat-assistante de direction (catégorie C) est positionné au niveau du responsable du service (préalablement identifié comme assistant foncier au centre moyens communs-CT (Comité technique) juin)

- **Service études et maîtrise d'œuvre (SEMO) : transfert d'un poste de catégorie C technique du centre études vers le centre réseaux et paysages**

-

Avec la montée en charge de la prise en compte des aménagements « espaces verts » dans les projets d'aménagement gérés par le Pôle Ouest, le service « Etudes et maîtrise d'œuvre » souhaite adapter son organisation pour prendre en compte l'importance croissante des problématiques espaces verts. Pour cela, il est proposé qu'un poste de projeteur (agent de maîtrise) du centre « Etudes » soit transféré au centre « Réseaux et Paysages » (même service) pour assurer les fonctions de surveillant de travaux Espaces Verts (agent de maîtrise). Son rôle sera :

- o D'assurer le suivi des travaux espaces verts pour l'ensemble de chantiers « espaces verts » suivis en maîtrise d'œuvre par le centre Réseaux et Paysages, mais également de suivre les parties espaces verts des opérations d'aménagement général de voirie.
- o D'assurer le rôle de conseiller technique Espaces verts pour les opérations d'aménagement

général de voirie.

Cette modification n'entraîne pas de modifications dans le nombre et la structure des emplois du service « Etudes et maîtrise d'œuvre ».

DIRECTION DE LA PREVENTION

Création d'1 poste de catégorie B technique et de 2 postes de catégorie C techniques

Bordeaux Métropole a décidé de se doter de la compétence Démoustication de confort assurée jusque-là par l'EID (Etablissement inter départemental) Atlantique pour le compte du Département.

Lors du Comité technique du 3 octobre 2019, la Direction de la Prévention s'est structurée afin de pouvoir prendre en charge ces nouvelles missions en créant un centre démoustication, avec un poste de catégorie B technique, responsable de centre et 7 postes de catégorie C technique.

Suite au Bureau du 24 octobre 2019, 26 communes ont répondu favorablement à la proposition de Bordeaux Métropole pour la reprise sur leur territoire des prestations de démoustication de confort.

Ainsi, vu la forte augmentation des communes intéressées, la composition du centre démoustication doit être adaptée avec la création d'un poste de catégorie B technique (cet agent est en poste à l'EID Atlantique) et de 2 postes de catégorie C technique supplémentaires.

POLE TERRITORIAL SUD

Les évolutions de fonctionnement consécutives aux phases de déconcentration et de mutualisation avec les communes de Bègles et Pessac rendent nécessaires des ajustements d'organisation de la Direction du développement et de l'aménagement, la Direction de la gestion de l'espace public, la Direction administrative et financière et la mission Pilotage.

1 – Direction du développement et de l'aménagement – Modification de l'organigramme du service Droit des sols : transfert de 2 postes de catégorie B et de 4 postes de catégorie C dans le cadre du cycle 5

Dans le cadre du cycle 5, la ville de Bègles mutualise les Autorisations d'occupation des sols et conserve la partie « aménagement ». 5 agents sont transférés, deux agents d'accueil (catégorie C), un appui instructeur (catégorie C), deux instructeurs (1 catégorie C et 1 catégorie B). La valorisation du poste d'encadrement (équivalent à 0,5 catégorie A chef de service) est utilisée pour financer un poste de responsable de centre de catégorie B.

Ainsi, il est proposé la structuration du service en deux centres sur une base territoriale :

- Centre Gradignan – Pessac, composé d'un responsable de centre (catégorie B), de 5 postes d'instructeur (3 catégorie B et 2 catégorie C) et de 2 postes d'agents d'accueil (catégorie C),
- Centre Bègles – Talence – Villenave d'Ornon, composé d'un responsable de centre (catégorie B), de 5 postes d'instructeur (3 catégorie B et 2 catégorie C) et de 2 postes d'agents d'accueil (catégorie C).

La création de ce niveau intermédiaire de responsables de centre permet davantage de disponibilité des encadrants en soutien des agents et du responsable de service, à la fois pour :

- Accompagner les agents dans leur montée en compétence progressive vers l'instruction complète, et permettre ainsi une réelle mutualisation des effectifs (tous les volets du PLU (Plan local d'urbanisme) sont traités par un seul agent ayant toutes les compétences) ;
- Assurer un premier niveau de responsabilité en proximité des élus des communes mutualisées.

Les fonctions d'appui et de secrétariat sont quant à elles regroupées et rattachées directement au

responsable de service (3 postes de catégorie C).

2 – Direction Administrative et Financière : transfert d'un poste de catégorie A administratif dans le cadre du cycle 5 et transfert d'un poste de catégorie A administrative et de 4 postes de catégorie C administrative vers la mission Pilotage

La Direction administrative et financière s'est constituée autour des missions relatives à la commande publique, à la préparation budgétaire et à l'exécution budgétaire en sus des missions de pilotage budgétaire et administratif du pôle territorial Sud. Cette direction assurait également la coordination des secrétariats.

L'objectif de la future organisation est d'apporter à la fois plus de lisibilité dans l'organigramme et d'enrichir l'expertise au bénéfice des communes de Pessac et de Bègles par une mutualisation des compétences.

L'organisation proposée se situe dans la continuité de celle présentée au Comité Technique du 27 juin 2019 au cours duquel a été présentée la transformation du service Recettes et études en service Budget ressources qualité intégrant la préparation budgétaire pour la ville de Bègles et d'autres missions budgétaires connexes transférées au 1^{er} janvier 2020.

La démarche d'évolution de l'organisation de la Direction administrative et financière s'est opérée en collaboration avec les agents qui ont pu s'exprimer lors de différents ateliers.

Ainsi la direction sera composée de 3 Services :

- **Un service Budget ressources qualité**

Ce service couvre les activités suivantes : préparation des différentes étapes budgétaires y compris pour le budget du pôle et son suivi, optimisation des ressources (fiscales, subventions, dette, trésorerie, redevances), garantie de la bonne tenue des régies comptables, garantie de la qualité comptable et administrative des délibérations et décisions des communes.

A noter que le service s'enrichit d'un poste de catégorie A de chargé de mission financé par la ville de Bègles dans le cadre du cycle 5 de la mutualisation. Ce chargé de mission sera dédié à la qualité comptable et administrative et contribuera au montage des contrats complexes.

Le service, dirigé par un poste de catégorie A, sera composé de 3 postes de catégorie A, 2 postes de catégorie B, 2 postes de catégorie C.

- **Un service commande publique**

Ce service, dirigé par un poste de catégorie A, a pour vocation de recenser les besoins, de proposer les procédures les plus pertinentes, de produire les marchés, leurs avenants, le suivi des actes de sous-traitance en garantissant le respect du code de la commande publique. Il sera composé de deux centres :

- un centre production des marchés composé de 3 postes de catégorie C (dont un responsable de centre, ayant vocation à terme à évoluer en catégorie B compte tenu des enjeux).
- un centre exécution des marchés/conseils composé de 2 postes de catégorie B (dont un poste assurant les missions de responsable de centre) et 1 poste de catégorie C.

Un chargé de mission assiste le responsable de service (poste de catégorie A) dans la programmation et la veille juridique.

- **Un service Exécution budgétaire**

Le service exécution budgétaire, dirigé par un poste de catégorie A, a pour vocation de réaliser le budget voté par l'organe délibérant, de contrôler les crédits dans le respect des règles de la comptabilité publique (dépenses et recettes), de gérer le patrimoine pour la partie comptable, et d'assister et de conseiller les correspondants financiers et les responsables de projets.

Il sera composé de deux centres :

- Le premier sera dédié à l'exécution budgétaire du fonctionnement et de l'équipement courant, et sera composé d'1 poste de catégorie B (responsable de centre) et de 4 postes de catégorie C.
- Le second centre sera dédié au suivi budgétaire des marchés de travaux des CCAS (Centre communal d'action sociale) et du Censo (centre social de Bègles). Il sera composé d'1 poste de catégorie B (responsable de centre) et de 6 postes de catégorie C.

La direction est animée par un poste de catégorie A.

Concernant le nombre de postes au sein de cette direction :

- l'activité des assistantes/ secrétaires, travaillant en pool pour les besoins du pôle est transférée à la mission pilotage (4 postes de catégorie C), de même qu'un poste de catégorie A pour assurer la direction de la mission pilotage ;
- un poste de catégorie A est financé par la ville de Bègles dans le cadre du cycle 5 ;
- le reste de l'effectif reste inchangé.

3 – Mission pilotage : transfert d'un poste de catégorie A administrative et de 4 postes de catégorie C administrative depuis la DAF (Direction administrative et financière)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la mission pilotage est chargée de la bonne mise en œuvre des cycles de mutualisation, du suivi des relations contractuelles avec les communes (contrats d'engagement, CODEV), de la bonne allocation des moyens humains et financiers, de la communication et de l'animation du pôle.

Outre la nécessité d'assurer pleinement ces missions transversales indispensables au bon fonctionnement du pôle territorial sud, c'est tout un volet « relations aux communes » au service d'une culture administrative partagée, impliquant nécessairement les directions centrales, qui est en projet pour passer une nouvelle étape de la mutualisation.

Il est donc désormais indispensable de davantage structurer et renforcer la mission pilotage rattachée directement à l'Adjoint au Directeur général en charge du Pôle territorial Sud.

Ainsi, le poste de catégorie A responsable de cette mission, qui était jusqu'alors également en responsabilité du service commande publique et gestion administrative au sein de la Direction administrative et financière (en tant que responsable de service), deviendra uniquement responsable de la Mission pilotage rattaché à l'ADG (Adjoint au Directeur général) (par transfert de poste).

En outre, les 4 postes de catégorie C qui composent le pôle secrétariat du PT Sud seront transférés de la Direction administrative et financière à la Mission pilotage, qui passera donc d'1 poste de catégorie C actuellement (assistante pilotage) à 5 postes de catégorie C.

A noter enfin que la Mission pilotage assurera la gestion administrative du pôle (suivi des délibérations, élaboration des conventions), missions actuellement gérées par la DAF.

4 – Direction de la gestion de l'espace public (DGEP) : dans le cadre du cycle 5 transfert de 3 postes de catégorie B (2 techniques et 1 administratif) et de 15 postes de catégorie C technique et transformation d'1 catégorie C + 0.25 B en 1 catégorie B technique et de 0.25B + 0.5 C en un catégorie C administratif :

La réorganisation proposée pour la Direction de la gestion de l'espace public sud comprend 3 volets :

- 1) La création d'un service moyens généraux, permettant de mutualiser à l'échelle de la direction certaines missions communes aux 2 services territoriaux.
- 2) La réorganisation complète du service territorial n° 3 (ST3) sur le modèle mis en œuvre au service territorial n° 4 (ST4) (cf *CT du 7 décembre 2017*) avec un double objectif :
 - Passer de la juxtaposition d'entités communales et métropolitaines à une véritable organisation mutualisée à l'échelle du service.
 - Intégrer dans cette organisation mutualisée les conséquences du cycle 5 de mutualisation, avec le transfert de nouvelles missions de la ville de Bègles vers le ST3.
- 3) La mise en œuvre d'adaptations dans l'organisation du ST4.
Après 2 ans de fonctionnement en configuration mutualisée, certains ajustements apparaissent en effet

nécessaires, et il convient également de prendre en compte l'impact de la création du service moyens généraux.

1 – Création d'un service moyens généraux

Comme évoqué dans le rapport concernant la réorganisation du ST4 présenté en comité technique du 7 décembre 2017, le service territorial reste à ce jour le lieu privilégié de la mutualisation. Il est en effet le point d'équilibre permettant à la fois de suffisamment mutualiser pour obtenir des économies d'échelle, et de conserver la territorialisation suffisante pour garantir la proximité et la réactivité.

Cependant, avec le retour d'expérience sur le fonctionnement mutualisé au ST4, et sa mise en place prévue au ST3 en janvier 2020, il apparaît que certaines missions plus fonctionnelles, de support ou d'expertise, ont nettement intérêt à être mutualisées à l'échelle de la Direction de la gestion de l'espace public.

Pour répondre à cet enjeu, il est proposé de créer un service moyens généraux de la DGEP, qui aura pour vocation de gérer, pour le compte des 2 services territoriaux et de tous leurs centres métier :

- L'ensemble des missions liées aux fonctions magasins et logistique, notamment :
 - o le recensement des besoins,
 - o la gestion des commandes,
 - o la réception, le contrôle et la saisie des livraisons,
 - o la gestion des stocks,
 - o la mise à disposition des fournitures et matériels,
 - o la réalisation des inventaires mensuels et annuels,
 - o la participation à l'élaboration des CCTP (Cahier des clauses techniques particulières) des marchés transversaux de fourniture,
 - o la gestion des EPI (Equipements de protection individuelle) pour l'ensemble des agents concernés de la direction.

- L'ensemble des missions liées à la maintenance des matériels roulants et non roulants, notamment :
 - o le recensement annuel de l'ensemble des besoins de maintenance, de renouvellement et d'extension des matériels des différents centres.
 - o la gestion du planning de la maintenance de l'ensemble des matériels des différents centres,
 - o la participation à l'organisation des interventions de la Direction parc matériel (sur site / en atelier),
 - o la gestion des remplacements temporaires, locations et prêts de matériels (notamment lors des indisponibilités pour pannes, maintenances),
 - o la maintenance préventive et curative de 1^{er} niveau sur le matériel du parc,
 - o la gestion des interfaces avec la Direction parc matériel et la Direction appui aux territoires pour la programmation des renouvellements et extensions du parc matériel roulant et non roulant, ainsi que la participation à la rédaction des CCTP pour les marchés de matériels,
 - o la gestion des stations de carburants,
 - o la maintenance préventive et curative de 1^{er} niveau sur certaines aires de jeux.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, il est proposé de structurer le service en 2 centres, qui seront constitués à partir des effectifs en provenance de l'actuel centre logistique n° 4 (totalité du centre), de l'actuel centre espaces verts / propreté n° 3 (1 poste de catégorie C), de l'actuel centre voirie n° 3 (4 postes de catégorie C), de l'actuel magasin du pôle technique de la ville de Bègles (3 postes de catégorie C mutualisés dans le cadre du cycle 5).

- o **1 centre magasin**, comprenant 2 unités, chacune opérant sur plusieurs sites métropolitains et communaux.
Ce centre assurera les missions liées aux fonctions magasins et logistique telles que susdécrites, et comprendra 18 agents (1 responsable de centre de catégorie B et 17 agents de catégorie C).
- o **1 centre maintenance**, qui sera en charge des missions liées à la maintenance des matériels roulants et non roulants, telles que susdécrites

Les activités de ce centre seront également réparties sur 2 sites, et concerneront tous les centres des 2 services territoriaux. Il comprendra 4 agents de catégorie C (dont un responsable de centre).

A noter que cette dispersion géographique implique des moyens de liaison pour livrer et collecter les matériels, fournitures et EPI, tel que prévu dans les missions des 2 centres du service moyens généraux.

A ce sujet, il convient de signaler à nouveau (cf E/ du rapport en CT du 7 décembre 2017) l'importance d'un regroupement rapide des centres sur le site de leurs services territoriaux respectifs, afin de donner leur pleine efficacité aux différents niveaux de mutualisation.

Sur le plan des niveaux de postes :

- Le poste de responsable de centre magasin relève d'un niveau B technicien, vu le rôle essentiel pour l'opérationnalité et l'efficacité des régies de la direction. Un poste de catégorie B a pu être dégagé au sein de la DGEP, qui sera dans un premier temps occupé par un agent de maîtrise.
- Le poste de magasinier responsable d'équipe sur le site du CTM (Centre technique municipal) de Bègles qui, en raison de ses missions, et par homogénéité avec les autres postes équivalents, va être transformé en poste d'agent de maîtrise.

2 – Réorganisation complète du service territorial 3

Dans la logique de mutualisation susévoquée, et en intégrant les nouvelles missions issues du cycle 5 de la mutualisation, un nouvel organigramme a été construit. Il présente, comme pour le ST4, un tronc commun d'activités mutualisées, au service de centres métiers spécialisés dans leurs domaines de compétences respectifs.

Comme pour le ST4 également, une attention a été portée au maintien d'un bon niveau de compétence dans chacun des domaines d'activités techniques du service, garant de la pertinence, de l'efficacité et de la qualité du travail réalisé. Cette orientation peut impacter le degré de mutualisation dans ces domaines techniques, comme par exemple pour les équipes de régie, où mutualisation serait nécessairement synonyme de polyvalence, et donc de moindre compétence métier.

Il en résulte la proposition suivante :

→ **Un tronc commun d'activités mutualisées comprenant :**

o **Une cellule administrative et financière**

Cette cellule devient une entité autonome, au service de l'ensemble des centres du ST3 et rattachée directement à son responsable.

Dirigée par un catégorie B administrative (issue du cycle 5), elle comprend 2 postes de catégorie C administrative et assure pour tous les centres le secrétariat, la comptabilité, les missions RH (Ressources humaines) de 1^{er} niveau, ainsi que le suivi des marchés.

o **Un centre coordination proximité**

Composé de 7 postes de catégorie C sous l'autorité d'un responsable de centre de catégorie B technique, ce centre nouveau a pour vocation :

- D'assurer la relation entre l'utilisateur, dans toutes ses composantes, pour l'ensemble des centres du ST3. Toutes les demandes/réclamations, quelles que soient leurs thématiques, sont ainsi centralisées et suivies par une entité unique, facilitant ainsi la traçabilité des réponses et leur cohérence en cas de sollicitations multi thématiques.

- D'assurer la surveillance de l'ensemble des composantes de l'espace public (voirie, espaces verts, propreté, éclairage, mobilier...) pour le compte de chacun des centres du ST3. Cette organisation permet de sortir d'une vision segmentée par métier dans la détection des anomalies, pour porter un regard global sur les dysfonctionnements de l'espace public permettant, d'une part une meilleure appréciation des liens éventuels entre différents problèmes sur un même site et, d'autre part, un traitement plus coordonné de ces problèmes.
- De gérer toutes les autorisations d'intervention et d'occupation du domaine public, et leur suivi sur le terrain, qu'elles relèvent du pouvoir de police de la conservation ou du pouvoir public de la circulation (sur Bègles). Ce mode de fonctionnement a pour but de renforcer la maîtrise des interventions des tiers sur le domaine public, qui auront désormais un interlocuteur unique rédigeant tous les arrêtés et représentant tous les pouvoirs de police sur le terrain.
- De gérer toute la coordination et la programmation des interventions sur l'espace public, tous intervenants internes et externes confondus. L'objectif est ici de disposer d'une vision globale, exhaustive, et en temps réel de l'ensemble des travaux impactant le territoire du pôle territorial, d'avoir une vision prospective des futures interventions, de veiller au bon positionnement dans le calendrier des plus sensibles d'entre elles, d'éviter ou au contraire de favoriser leur concomitance pour minimiser leur impact sur la vie quotidienne des habitants et usagers.

Outre les postes déjà existants au sein du ST3 pour structurer ce centre, il y a lieu de signaler :

- La création d'un poste pour la relation usagers financé par Bègles dans le cadre du cycle 5 (par transformation de 0,5 poste de saisonnier + une partie d'un ½ ETP catégorie B, le solde servant à financer la transformation en cat.B du poste de chef de centre propreté – voir plus loin) ;
- La transformation de 3 postes d'adjoint technique en 3 postes d'agent de maîtrise pour les agents de surveillance du domaine public; comme déjà validé pour le ST4 par le CT du 7 décembre 2017, cette proposition est justifiée d'une part en raison du niveau de responsabilité et de sensibilité de ces postes très exposés aux riverains, aux entreprises et aux permissionnaires du domaine public ; et d'autre part en raison de l'élargissement de leurs missions à toutes les composantes du domaine public (voirie, espaces verts, éclairage, mobilier) et à la mise en sécurité de 1^{er} niveau. Enfin, en raison de la difficulté que représenterait d'avoir des agents sur des missions en tous points équivalents et n'ayant pas accès au même grade.

- o **Un transfert vers le service moyens généraux** de toutes les missions liées aux fonctions magasins, logistique, maintenance des matériels roulants et non roulants, maintenance de certaines aires de jeux (cf. point 1).

→ La création d'un centre voirie équipements

Cette nouvelle entité regroupe des domaines ayant une grande affinité, qui motive et justifie leur intégration dans un cadre commun et leur coordination par une autorité unique. Il s'agit de la voirie, de l'éclairage public et du mobilier urbain (étant précisé que ces deux derniers éléments sont réglementairement des dépendances du 1^{er}).

Le centre voirie équipements, sous l'autorité d'un technicien, devient ainsi l'un des deux plus gros centres du ST3, comprenant 27 postes répartis en 2 unités avec pour missions essentielles l'exploitation, la viabilité et l'entretien de la voirie sur Bègles, Talence et Villenave d'Ornon, et une entité pour le contrôle et la maintenance de l'éclairage public sur Bègles, ainsi que la pose et la gestion de tout le mobilier urbain sur Bègles.

L'organisation proposée devrait notamment permettre de gérer plus facilement toutes les problématiques d'implantation du mobilier et des candélabres au regard des impératifs de la voirie, d'améliorer la coordination avec les opérations d'entretien, mais aussi d'augmenter la capacité d'intervention sur les opérations de mise en sécurité du domaine public suite aux

dégradations du mobilier.

→ La création d'un centre logistique

Ce nouveau centre permet d'accueillir l'essentiel des missions transférées par la ville de Bègles au ST3 dans le cadre du cycle 5 de la mutualisation.

Il s'agit de missions nouvelles au sein de la DGEP Sud qui comprennent :

- Toute la gestion des manifestations organisées sur le territoire de la ville de Bègles, sur le plan administratif et technique, avec une majorité de prestations exécutées en régie.
- Les diverses prestations de manutentions, déménagement, convoyage pour le compte de différents services de la ville de Bègles, notamment l'éducation, la culture et la vie associative.
- Les transports en commun en régie, qui concernent essentiellement les activités périscolaires, mais aussi parfois le CCAS ou les associations. Il est proposé de rattacher à cette mission le volet des transports scolaires, historiquement géré par Bordeaux Métropole au niveau territorial.

Ce centre comprendra 11 postes transférés par Bègles dans le cadre du cycle 5, dont 2 techniciens respectivement responsable et adjoint au responsable de centre.

→ La création d'un centre espaces verts et d'un centre propreté autonomes.

Dans l'organisation actuelle, les missions propreté et espaces verts sont regroupées dans un même centre, dans 2 unités différentes. Dans la pratique, ces 2 unités fonctionnent séparément, chacune orientée vers sa compétence métier, et rien ne justifie leur maintien sous une autorité hiérarchique commune.

De plus, le volet propreté s'est beaucoup développé ces dernières années, notamment avec la mise en œuvre du plan propreté, et une attention grandissante des élus et des usagers sur cette thématique.

La propreté est ainsi aujourd'hui une activité plus importante, reconnue, spécifique, bien organisée, avec une logique métier qui justifie sa gestion par un centre autonome.

Il est donc proposé de créer un centre propreté constitué de 14 postes, (dont un poste transféré de Bègles dans le cadre du cycle 5 pour l'entretien de la plaine des sports) comprenant :

1 secteur propreté générale (dédié à la ville de Bègles) qui assurera les missions de :

- Balayage manuel, ramassage à la pince,
- Collecte des corbeilles du domaine public,
- Désherbage des voiries, du cimetière,
- Participation aux manifestations (marchés, élections, fêtes),
- Détagage,
- Désaffichage,
- Nettoyage des toilettes publiques

1 secteur propreté spécialisé (pouvant intervenir sur toutes les communes du pôle pour ce qui est des activités relevant du plan propreté), assurant les missions de :

- Balayage programmé des rues de Bègles,
- Ramassage des encombrants sur Bègles,
- Balayage des pistes cyclables,
- Ramassage des feuilles
- Ramassage des dépôts sauvages sur le domaine public, et autour des points d'apports volontaires
- Désherbage des grands axes,
- Appui au centre voirie équipements.

Le poste de responsable de centre est un poste de catégorie B technique, créé par la transformation d'un poste de catégorie C technique et de 0.25 B technique (issue du cycle 5) et sera occupé par l'actuel responsable de l'unité propreté (agent de maîtrise principal ayant les capacités requises pour tenir le poste).

Parallèlement, un centre espaces verts autonome est également créé, constitué de 23 postes, (dont 2 postes transférés de Bègles dans le cadre du cycle 5 pour l'entretien de la plaine des sports) et comprenant :

- 1 entité « expertise » patrimoine arboré qui aura pour missions, pour le compte des 2 services territoriaux :

- La surveillance de l'état sanitaire du patrimoine arboré,
- L'expertise de 1^{er} niveau du patrimoine arboré,
- Le recensement du patrimoine,
- L'organisation de l'entretien annuel et pluri annuel par les prestataires,
- L'organisation du renouvellement du patrimoine en lien avec les unités d'entretien des espaces verts,
- L'organisation et le suivi des commandes et livraisons des fournitures arboricoles,
- Le suivi des plantations entreprises et régie,
- Le suivi et la mise à jour du SIG (Système d'information géographique),
- Le suivi des prestataires intervenant sur le patrimoine arboré,
- La participation aux réseaux métiers.

- 1 unité entretien des espaces verts, ayant les missions suivantes, en régie :

- Définir les besoins de renouvellement du patrimoine vert,
- Réaliser l'entretien des espaces verts selon les codes de la gestion différenciée,
- Réaliser le programme de fleurissement et d'embellissement,
- Mettre en œuvre des travaux d'amélioration du patrimoine,
- Participer à l'éducation à l'environnement.

- 1 unité prestations transversales, ayant pour missions :

- D'assurer le suivi des prestataires espaces verts,
- De préparer les programmes de fleurissement, d'embellissement, de renouvellement, d'entretien de l'arrosage intégré, d'entretien des mobiliers d'agrément et d'entretien des zones naturelles,
- De concevoir les fleurissements et compositions florales,
- D'entretenir les serres (plantes et cultures),
- De commander et suivre le fleurissement particulier et évènementiel,
- De suivre la production florale commandée à la direction des espaces verts,
- D'organiser l'éducation à l'environnement,
- De maintenir l'arrosage intégré,
- D'entretenir et arroser le mobilier fleuri hors sol,
- D'assurer les réparations de mobilier urbain d'agrément.

Ce centre espaces verts sera sous la responsabilité d'un technicien, assisté des responsables des 2 unités sus décrites ; l'entité « expertise » patrimoine arboré étant rattachée directement au responsable de centre.

D'une manière générale, il a été recherché dans la structuration des différents centres du ST3, une similitude avec l'organisation des centres du ST4, de façon à favoriser les interactions et synergies entre les centres métier des 2 services territoriaux.

3 – Adaptations dans l'organisation du ST4

Ces adaptations concernent 4 des 5 centres actuels du ST4.

→ Centre logistique n° 4

Ce centre disparaît totalement de l'organigramme du ST4 pour devenir le socle du nouveau Service moyens généraux (SMG), dont il constituera la majorité des effectifs.

Toutes les missions assurées par le Centre logistique pour le compte des autres centres du ST4 seront donc intégralement reprises par le SMG, qui les exercera aussi symétriquement pour le ST3.

→ Centre coordination proximité n° 4

La principale modification apportée consiste à fusionner le domaine coordination / programmation avec le domaine autorisation / surveillance. Le nouveau domaine d'activité ainsi créé, dénommé autorisations, surveillance et coordination, correspond à la réalité du fonctionnement qui s'est mis en place depuis 2 ans où :

- La coordination du quotidien est assurée par les agents de surveillance et de proximité.
- La coordination annuelle et la programmation sont assurées par la responsable de centre.

→ Centre propreté n° 4

Les adaptations concernent d'une part l'organisation de chacune des unités du centre et, d'autre part, les régimes horaires liés à certaines missions particulières.

- L'unité gestion des déchets

Cette unité intègre 3 postes du plan propreté pour former désormais une seule équipe polyvalente avec 1 responsable d'unité et 5 postes pour la collecte des déchets verts, des dépôts sauvages et des encombrants.

Comme pour tout service de collecte, l'efficacité de la prestation et la réduction de la gêne à l'usager conduisent à proposer un régime horaire décalé :

6h30 – 15h00, avec une pause de 44 minutes entre 11h30 et 12h14.

De plus, s'agissant spécifiquement de la collecte des déchets verts, le fonctionnement en tournées impose un passage en journée continue :

6h30 – 14h16, avec une pause de 20 minutes incluse dans le temps de travail. Ce régime horaire concerne uniquement les 4 chauffeurs de B.O.M (Benne à ordures ménagères), qui assument cette mission à tour de rôle (autrement ils sont en journée normale 6h30 – 15h) – (Les rippers sont soit des CDD, soit des prestataires d'insertion).

- L'unité propreté générale

Les deux équipes sectorielles historiques sont fusionnées pour constituer une seule équipe de 7 postes, plus un responsable d'unité, permettant plus de souplesse dans la gestion de l'absentéisme et une meilleure gestion des urgences.

3 postes sont repositionnés à l'unité propreté spécialisée dont les missions se sont renforcées avec l'arrivée de nouveaux matériels.

Le régime horaire des agents de cette unité est inchangé :

7h40 – 16h10 (+ pause de 44 minutes) en hiver

6h30 – 14h16 (+ pause de 20 minutes incluse dans le temps de travail) en été.

- L'unité propreté spécialisée

Cette unité, renforcée par 3 postes en provenance de l'unité propreté générale (cf. ci-dessus), se compose désormais de 2 équipes spécialisées (propreté verticale et balayage / lavage mécanique), ainsi que d'un poste dédié à la propreté du centre-ville de Pessac, soit au total 8 postes en plus du responsable d'unité.

Ici aussi, les principes d'efficacité de la prestation et de réduction de la gêne à l'usager conduisent à un régime horaire spécifique pour les agents de l'équipe balayage / lavage mécanique, et son agent d'appui dédié au centre-ville :

Journée continue 5h00 – 12h46, avec une pause de 20 minutes incluse dans le temps de travail.

Les agents de l'équipe propreté verticale sont eux aux horaires normaux : 7h40 – 16h10 (+ pause de 44 minutes) en hiver

6h30 – 14h16 (+ pause de 20 minutes incluse dans le temps de travail) en été.

A noter également que le responsable de l'unité propreté générale est aussi l'adjoint au responsable de centre, avec des missions transversales sur toutes les thématiques.

→ **Centre espaces verts n° 4**

2 modifications significatives dans l'organisation de ce centre :

- La suppression de l'unité « patrimoine arboré et forestier », dont l'unique équipe d'élagueurs rejoint logiquement l'unité « prestations transversales », qui comprendra ainsi 10 postes de catégorie C et un responsable d'unité de catégorie B.
Le responsable de l'unité « patrimoine arboré et forestier », rejoint quant à lui la cellule « expertise patrimoine arboré » positionnée au ST3, mais qui est une entité transversale mutualisée œuvrant pour le compte des 2 services territoriaux.
- Dans chacune des 2 unités territoriales (secteur urbain et secteur périphérique), le passage de 4 équipes à 2 équipes, permettra ici aussi plus de souplesse dans la gestion de l'absentéisme et une meilleure gestion des urgences.
Dans chacune des unités également, la mutation d'un poste de responsable d'équipe (agent de maîtrise) en poste d'appui fonctionnel (agent de maîtrise) permettra de seconder le responsable d'unité et d'assurer la surveillance des prestations externalisées.
Au final, le nombre d'agents de chacune des unités reste inchangé, répartis en 2 équipes et 1 fonctionnel, au lieu de 4 équipes précédemment.

A l'échelle de la direction, il convient de signaler que dans le cadre d'une perspective d'harmonisation des postes, 3 postes ne sont pas actuellement sur le grade cible attendu mais restent sur le grade de l'agent affecté sur le poste :

- Le poste de responsable de service moyens généraux : grade cible de catégorie A technique
- Le poste de responsable de centre maintenance au sein du service moyens généraux : grade cible de catégorie B technique
- Le poste de responsable d'unité entretien des espaces verts au sein du ST 3 : grade cible de catégorie B technique

MISSION CONTRACTUALISATION

Transformation d'un poste de catégorie A en A+, administratif et technique

Le directeur de la mission anime les démarches de contractualisation entre la Métropole et les communes en lien avec l'ensemble des acteurs : la démarche de co-développement (contrats de 3 ans) et les démarches de mutualisation : négociation des cycles, suivi des revues de contrat d'engagement, révision de niveau de service.

Pour ce faire, il pilote et coordonne la phase d'élaboration et de négociation des divers contrats et avenants et anime le réseau des différents acteurs (28 référents, 220 chefs de projet, responsables thématiques des services communs). Il assure le maintien d'une dynamique de la démarche et du suivi des contrats et participe à l'instruction et suivi des demandes d'évolution des contrats (Substitution pour les Codev (Contrat de développement) et Révisions de Niveau de Service pour la mutualisation). Il participe également au développement des outils pour faciliter le suivi des contrats en lien avec les directions supports.

Enfin, il pilote le projet gouvernance de la mutualisation et participe au pilotage du projet « mise en œuvre des indicateurs des contrats d'engagements » en créant une animation de réseau.

Compte-tenu du niveau de responsabilité et de technicité attendu ainsi que de la grande transversalité des missions, la transformation du poste de catégorie A en catégorie A+ (administrative et technique) est demandée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU l'avis émis par le Comité technique du 5 décembre 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements ou des évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains,

DECIDE

Article unique : d'autoriser les créations et transformations de postes ci-dessus mentionnées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---

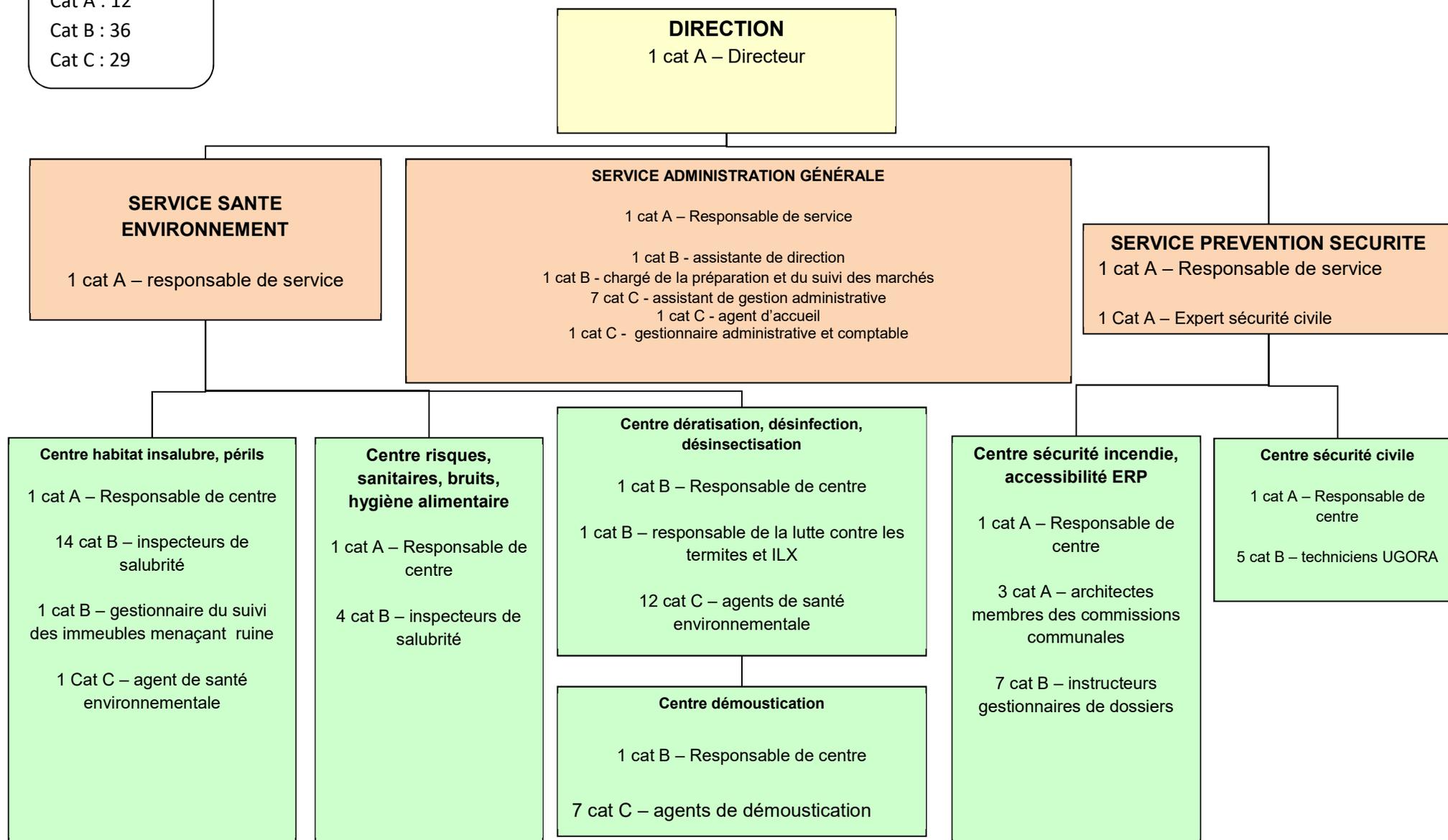
Effectif : 77

Cat A : 12

Cat B : 36

Cat C : 29

DIRECTION DE LA PREVENTION



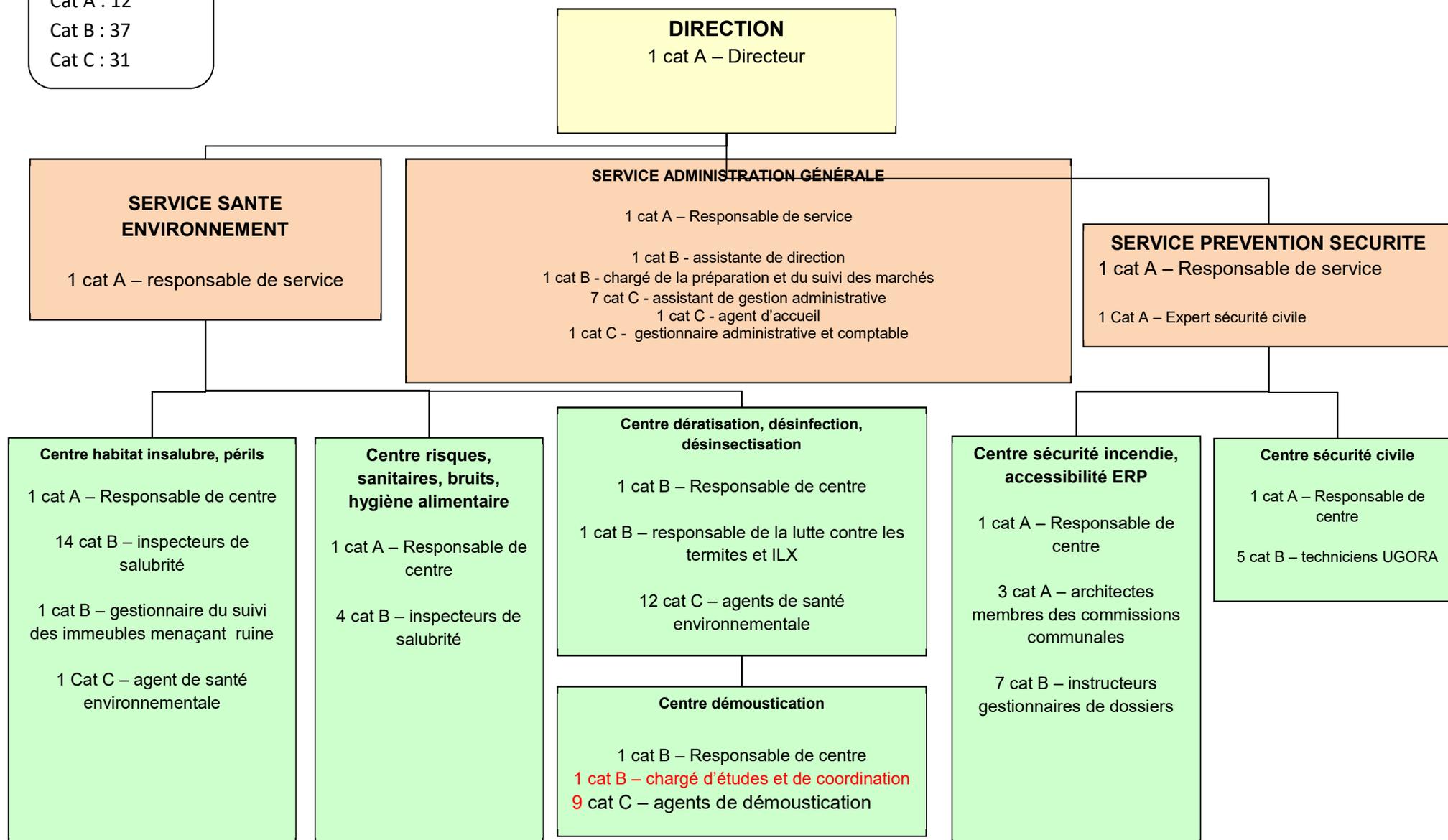
Effectif : 80

Cat A : 12

Cat B : 37

Cat C : 31

DIRECTION DE LA PREVENTION



POLE TERRITORIAL SUD

Effectif : 325

Cat A : 36

Cat B : 52

Cat C : 237

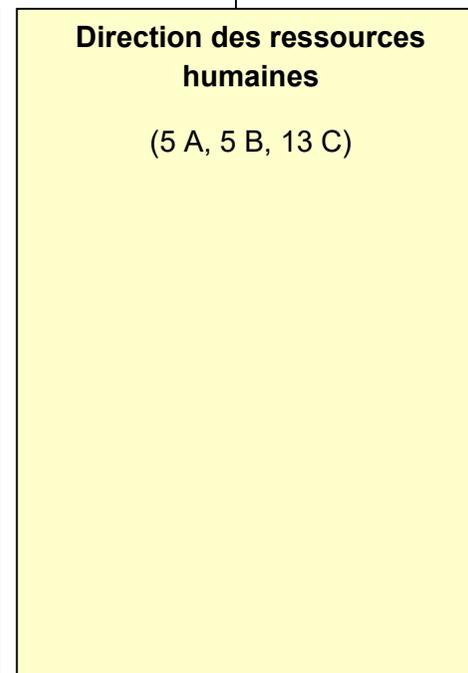
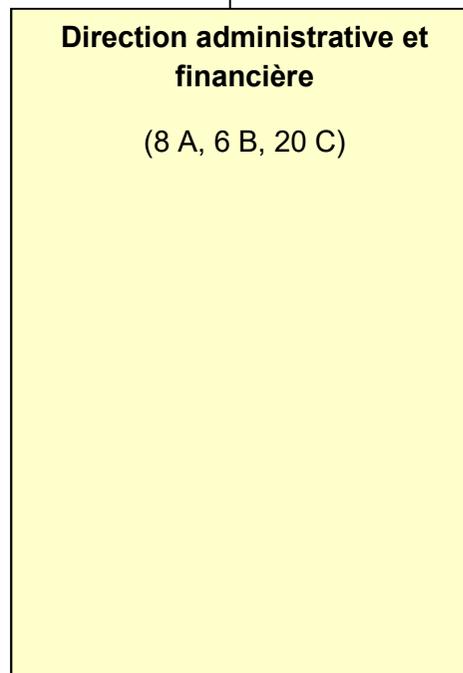
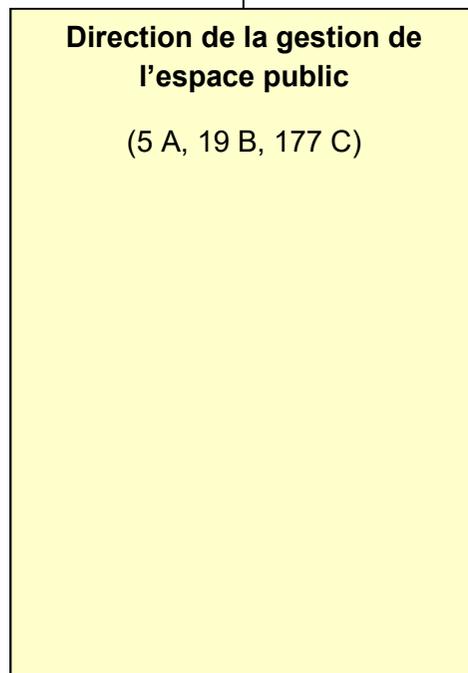
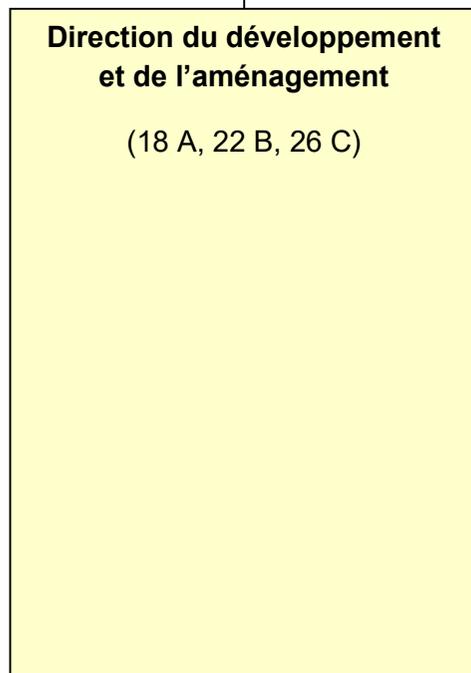
DIRECTION

Direction assurée par l'adjoint au
DG en charge du pôle territorial
Sud

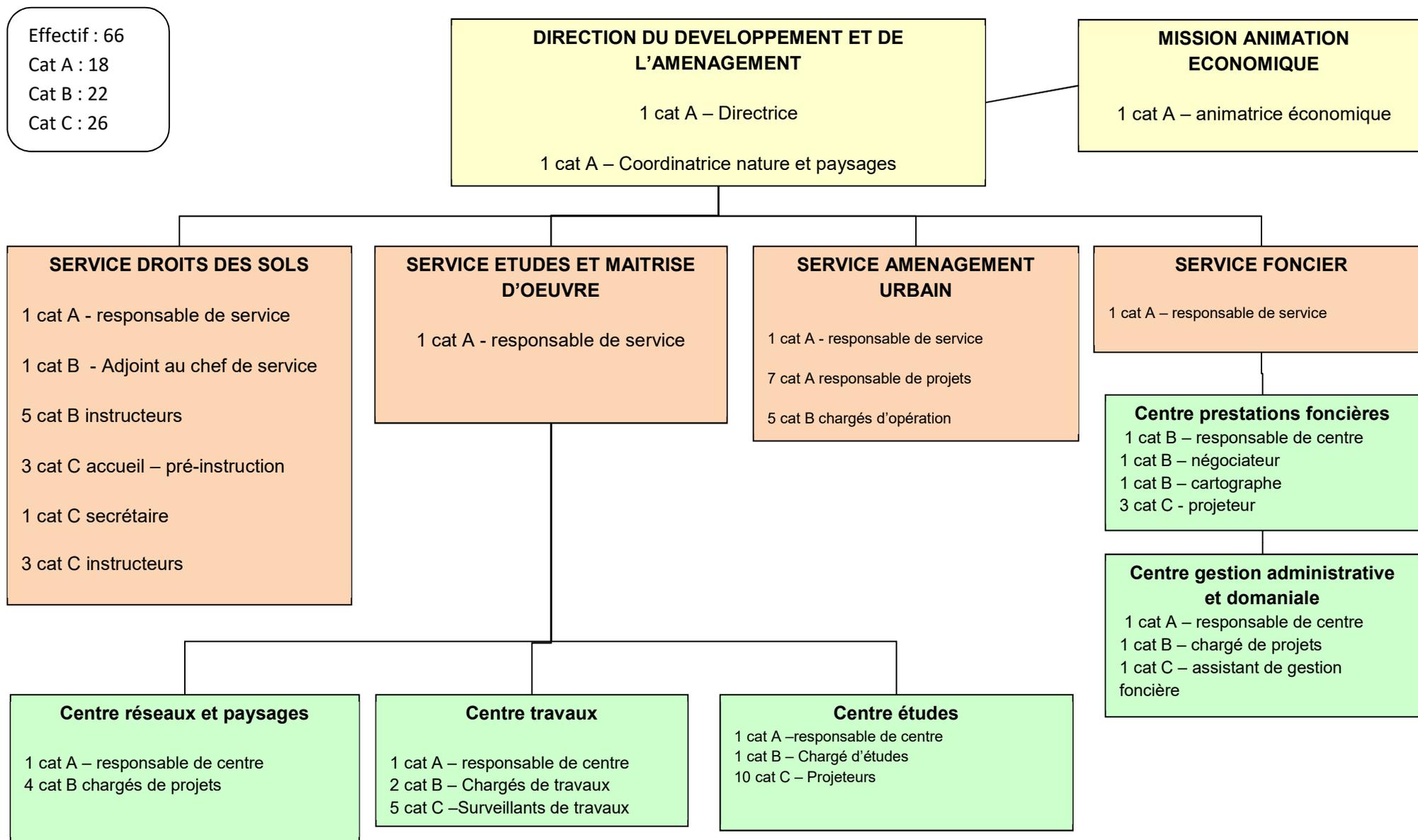
Mission Pilotage

Assurée par le chef du service
administratif et commande publique.

1 car C – Assistant mission pilotage



POLE TERRITORIAL SUD



POLE TERRITORIAL SUD

Effectif : 201
Cat A : 5
Cat B : 19
Cat C : 177

DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

1 cat A – Directeur

SERVICE TERRITORIAL N°3

1 Cat A – responsable de service

Centre voirie n°3

1 cat B – responsable de centre

Unité maintenance

1 cat B – responsable d'unité
2 cat C – surveillant de travaux
2 cat C – agent de surveillance du domaine public

Unité régie

1 cat B – responsable d'unité
3 Cat C responsable sectoriel
18 cat C – agents d'équipe
1 Cat C magasinier
1 Cat C – aide-magasinier
1 Cat C – agent d'entretien

Centre espaces verts / propreté n°3

1 cat B – responsable de centre
1 cat C - diagnostiqueur arboricole

Unité espaces verts

1 cat B – responsable d'unité (également adjoint au responsable de centre)
17 cat C – jardiniers

Unité propreté

1 cat C – responsable d'unité
14 cat C – agents de propreté
1 cat C – agent d'entretien

Centre coordination / éclairage public

1 cat B – responsable de centre

Eclairage public / Mobilier urbain / Transports scolaires

1 cat B – responsable secteur coordination éclairage public/mobilier urbain

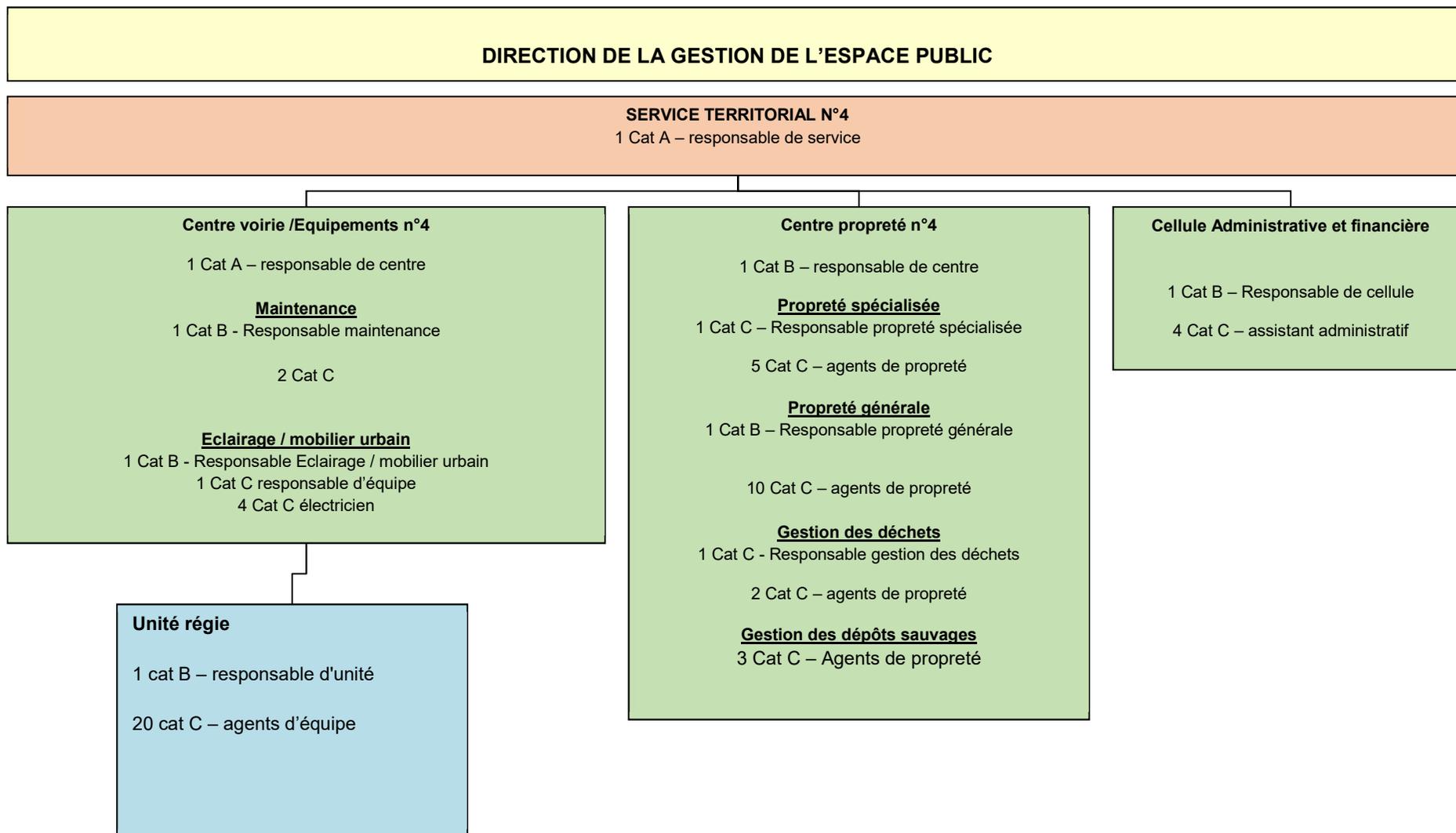
Accueil / Proximité Administration

1 cat C – coordinatrice accueil / proximité / administration

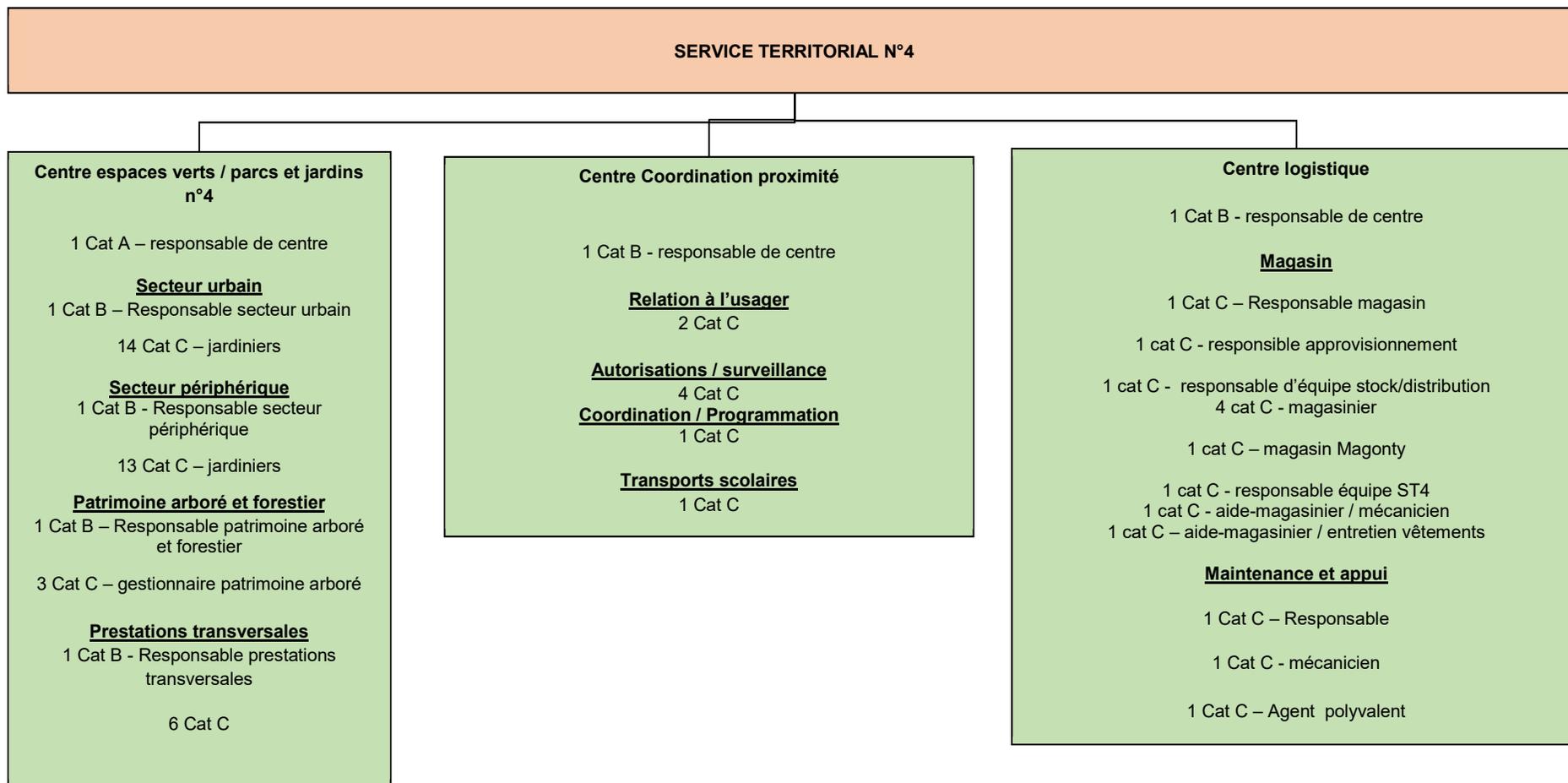
2 cat C – assistantes administratives

1 cat C – secrétaire comptable

POLE TERRITORIAL SUD



POLE TERRITORIAL SUD



POLE TERRITORIAL SUD

Effectif : 34

Cat A : 8

Cat B : 6

Cat C : 20

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

1 cat A – Directeur

2 Cat C

SERVICE DEPENSES ET OUTILS DE GESTION

1 cat A – responsable de service

Centre dépenses

1 cat B – responsable de centre

4 cat C – agent de gestion comptable

Centre exécution comptable

1 cat B – responsable de centre

3 cat C - agent de gestion comptable

SERVICE BUDGET, RESSOURCES, QUALITE

1 cat A – responsable de service

1 cat A – adjoint au responsable de service

1 cat A – responsable budgétaire

1 cat B – responsable recettes - études

1 cat C – assistant de gestion administrative

SERVICE ADMINISTRATIF et COMMANDE PUBLIQUE

1 cat A – responsable de service, également directeur adjoint et chef de la mission pilotage

Centre administratif et gestion de projets

1 cat B – responsable de centre

6 cat C

Centre commande publique

1 cat A – responsable de centre

1 cat A

2 cat B – gestionnaire commande publique

4 cat C – assistant gestion commande publique

POLE TERRITORIAL SUD

Effectif : 23

Cat A : 5

Cat B : 5

Cat C : 13

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

1 cat A – Directeur
1 cat A – Directeur adjoint

SERVICE GESTION ADMINISTRATIVE ET STATUTAIRE

1 cat A – responsable de service

2 cat B

7 cat C

SERVICE SANTE ET QUALITE DE VIE

1 cat A – responsable de service –

1 Cat B – Administrateur gestion des temps

2 cat B

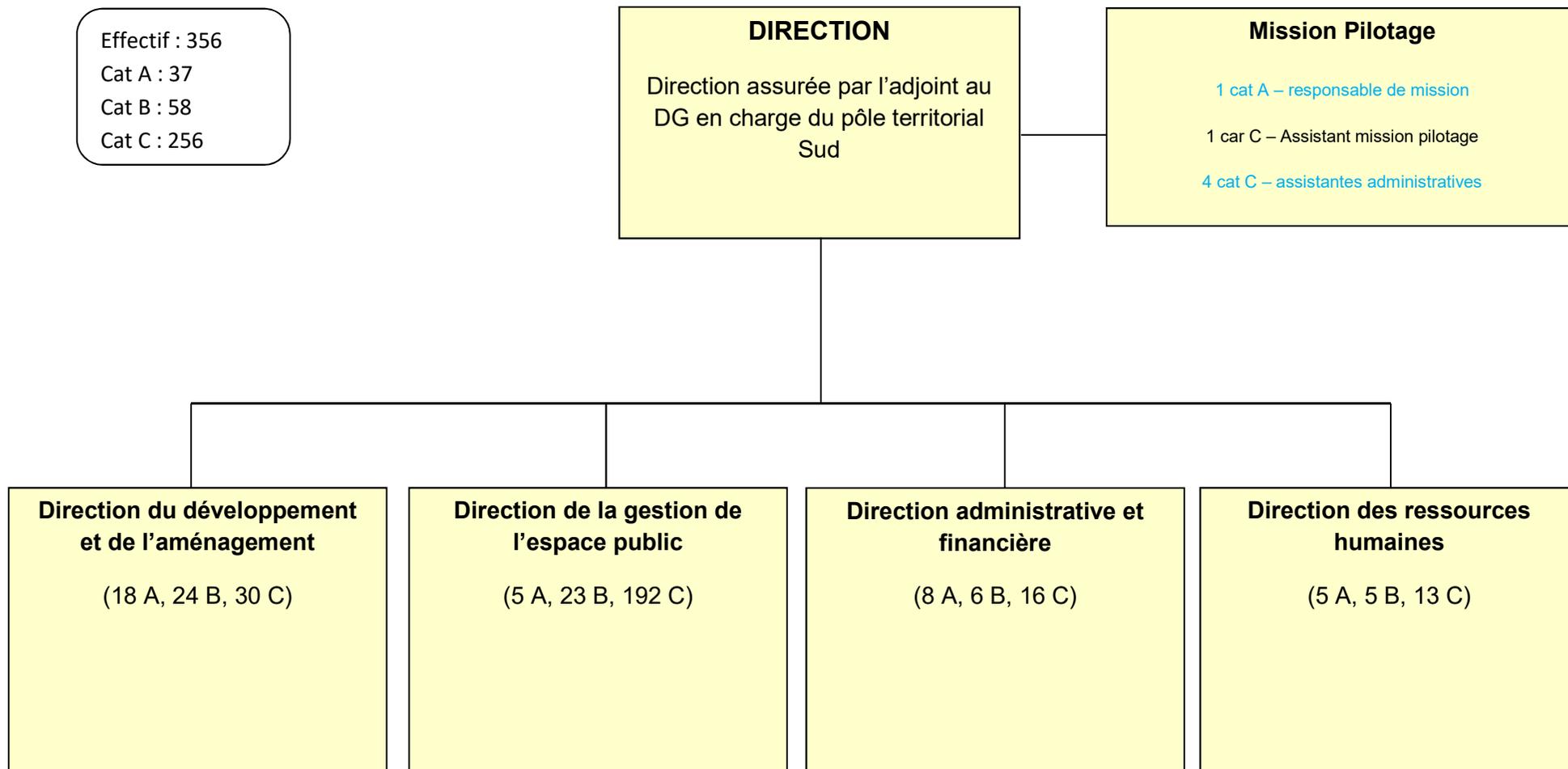
1 cat C

SERVICE RECRUTEMENT ET FORMATION

1 cat A – responsable de service

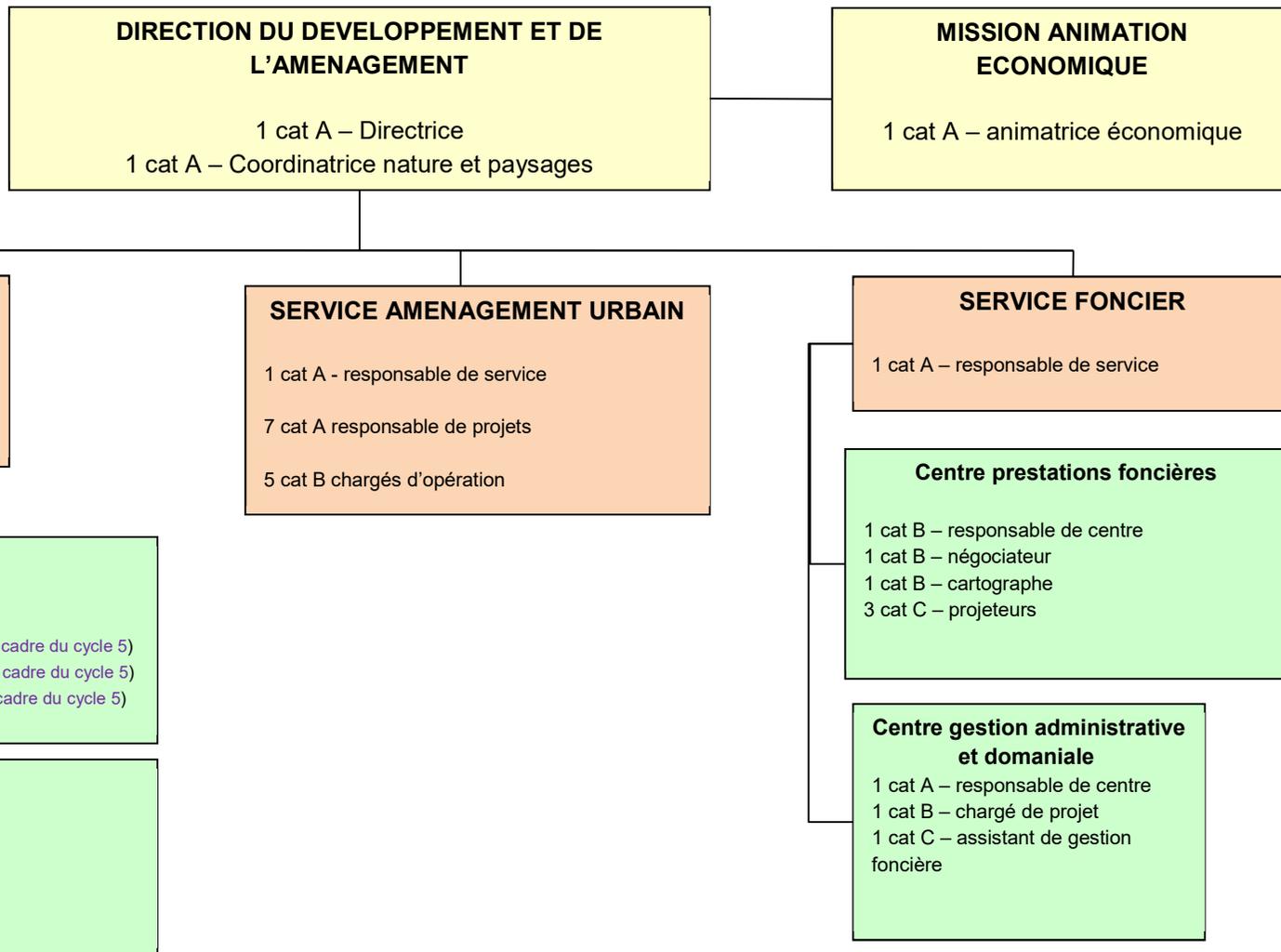
5 cat C

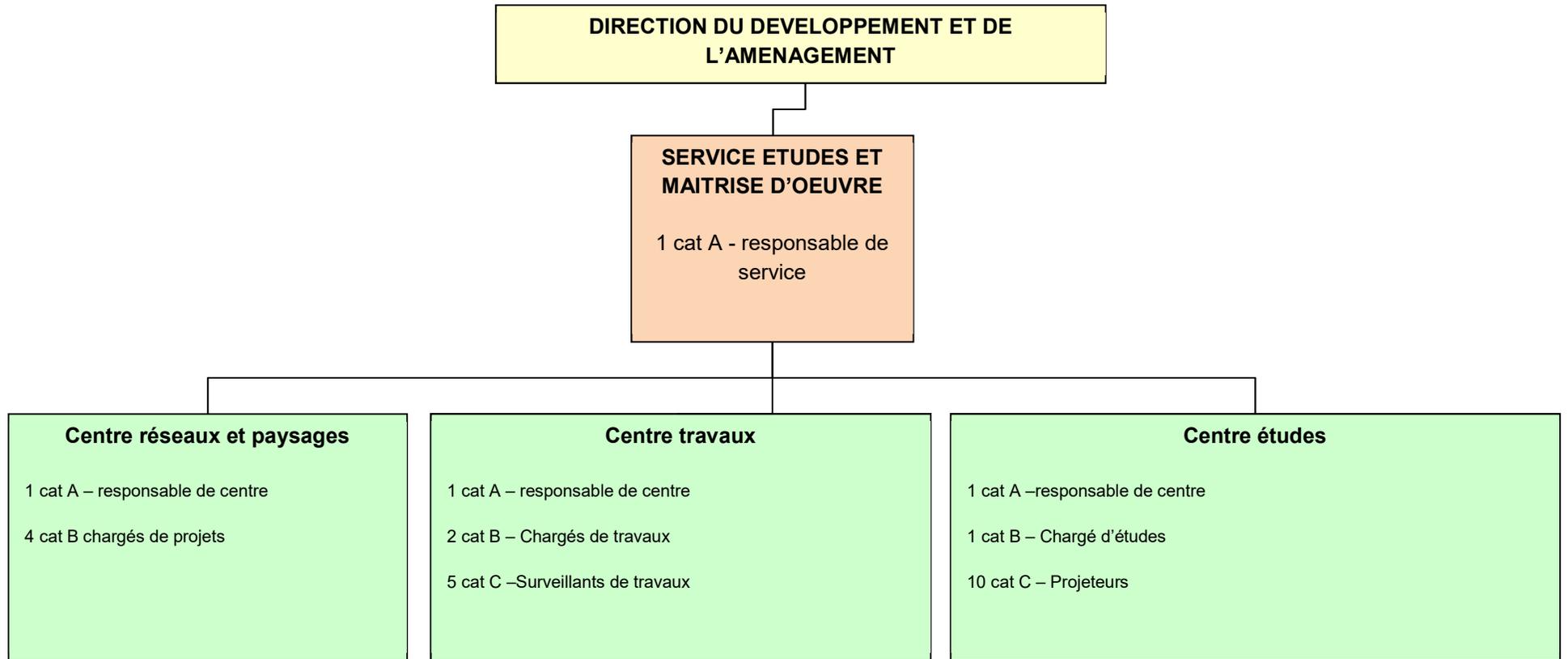
POLE TERRITORIAL SUD



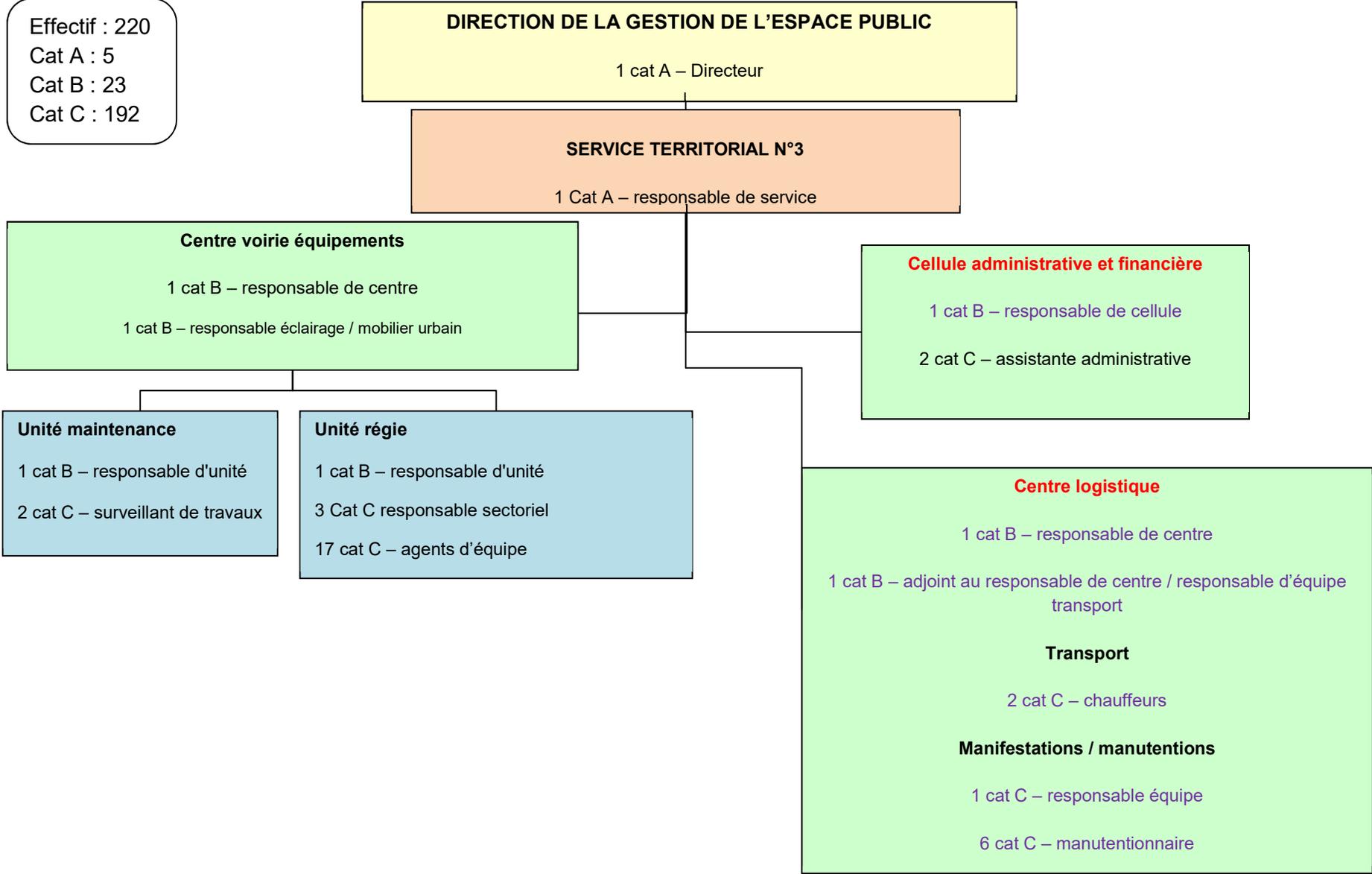
POLE TERRITORIAL SUD

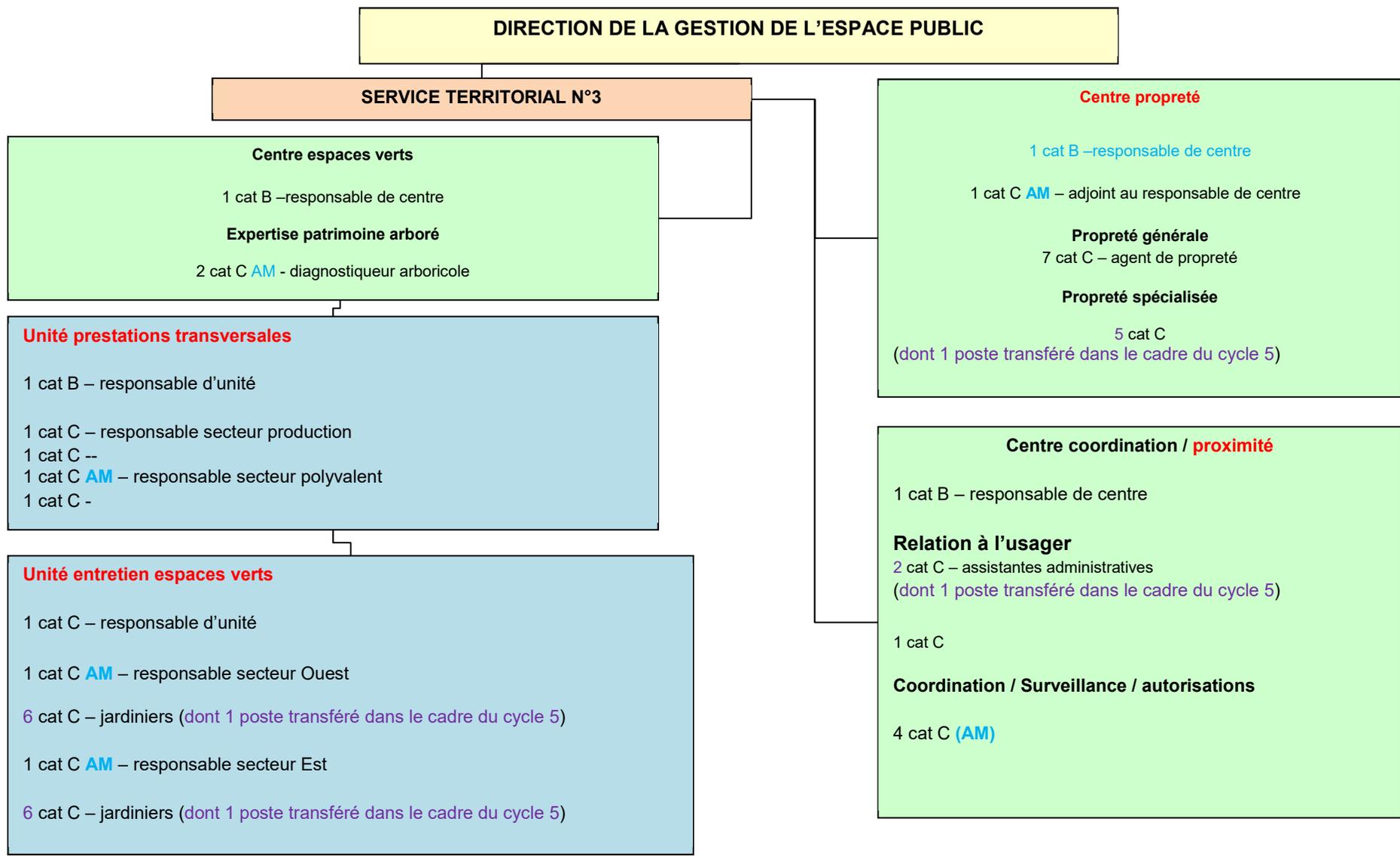
Effectif : 72
 Cat A : 18
 Cat B : 24
 Cat C : 30

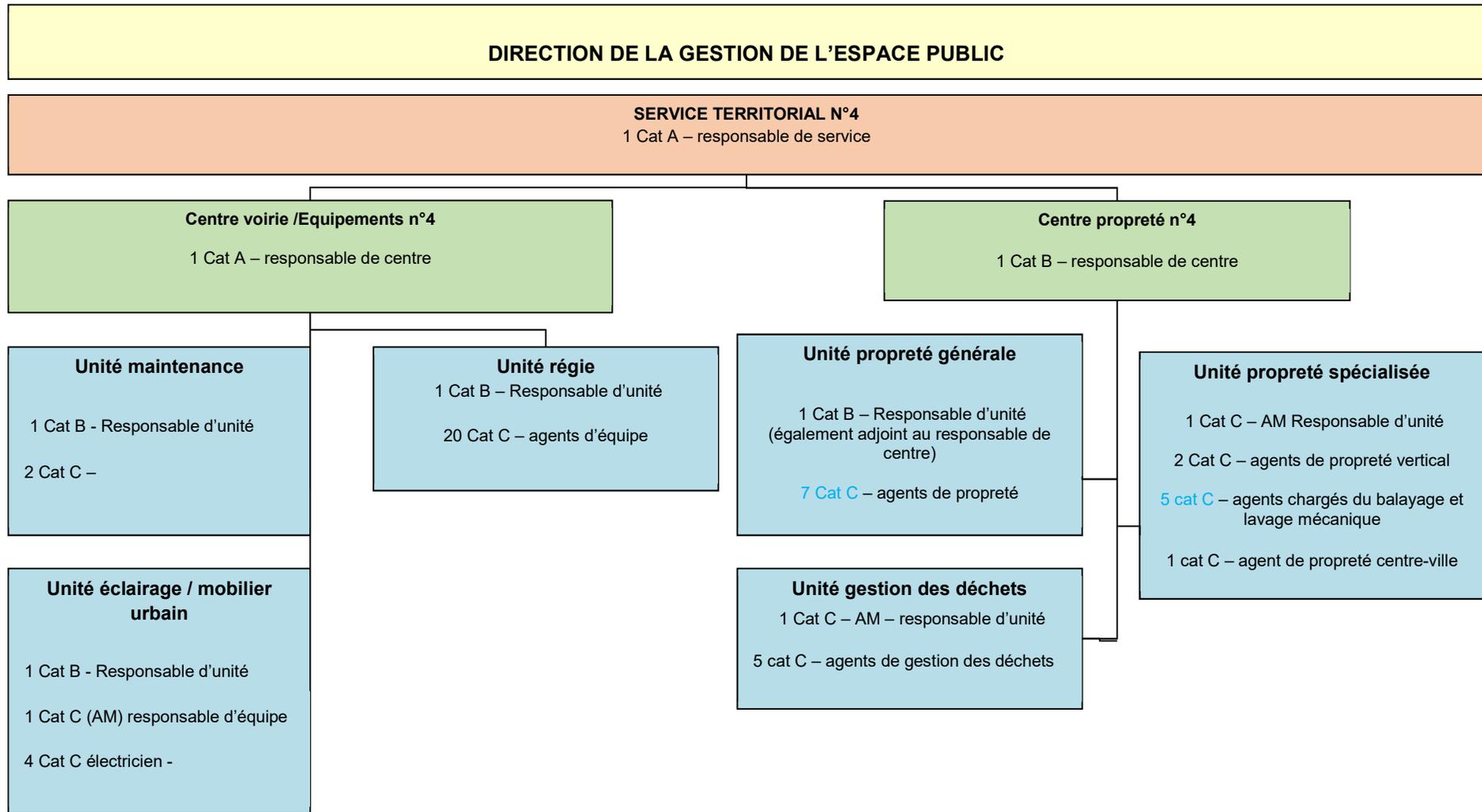




Effectif : 220
 Cat A : 5
 Cat B : 23
 Cat C : 192

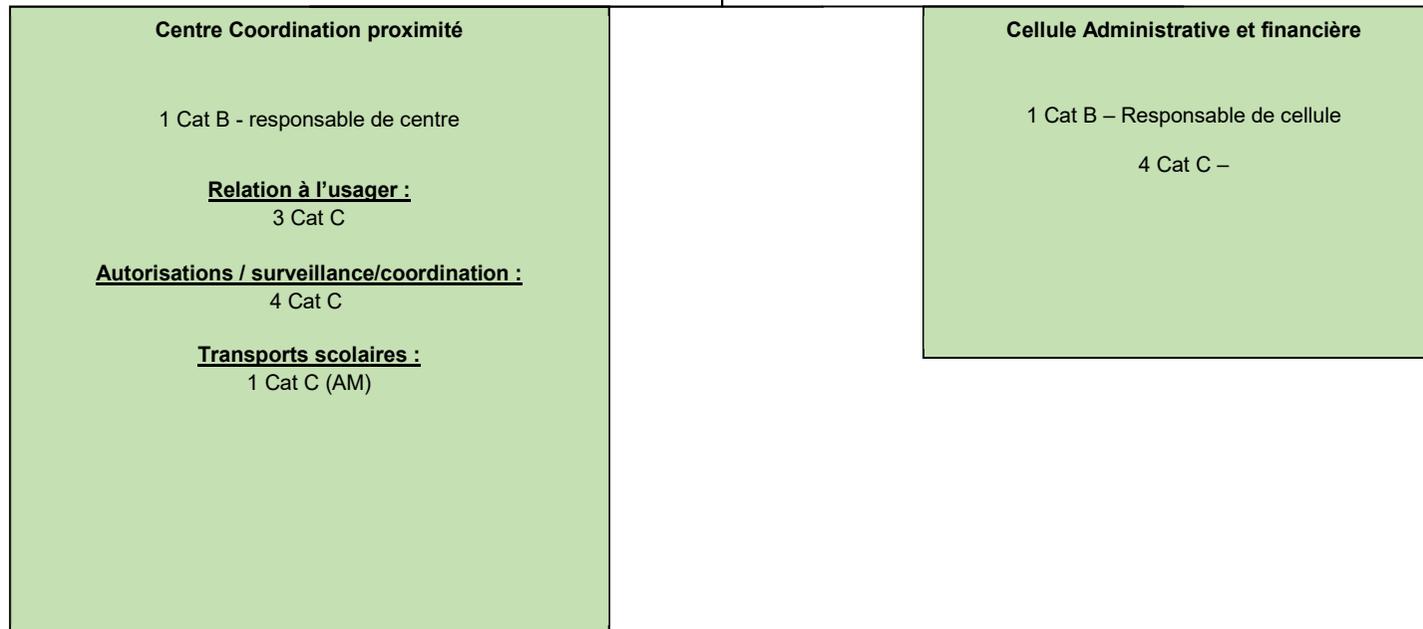


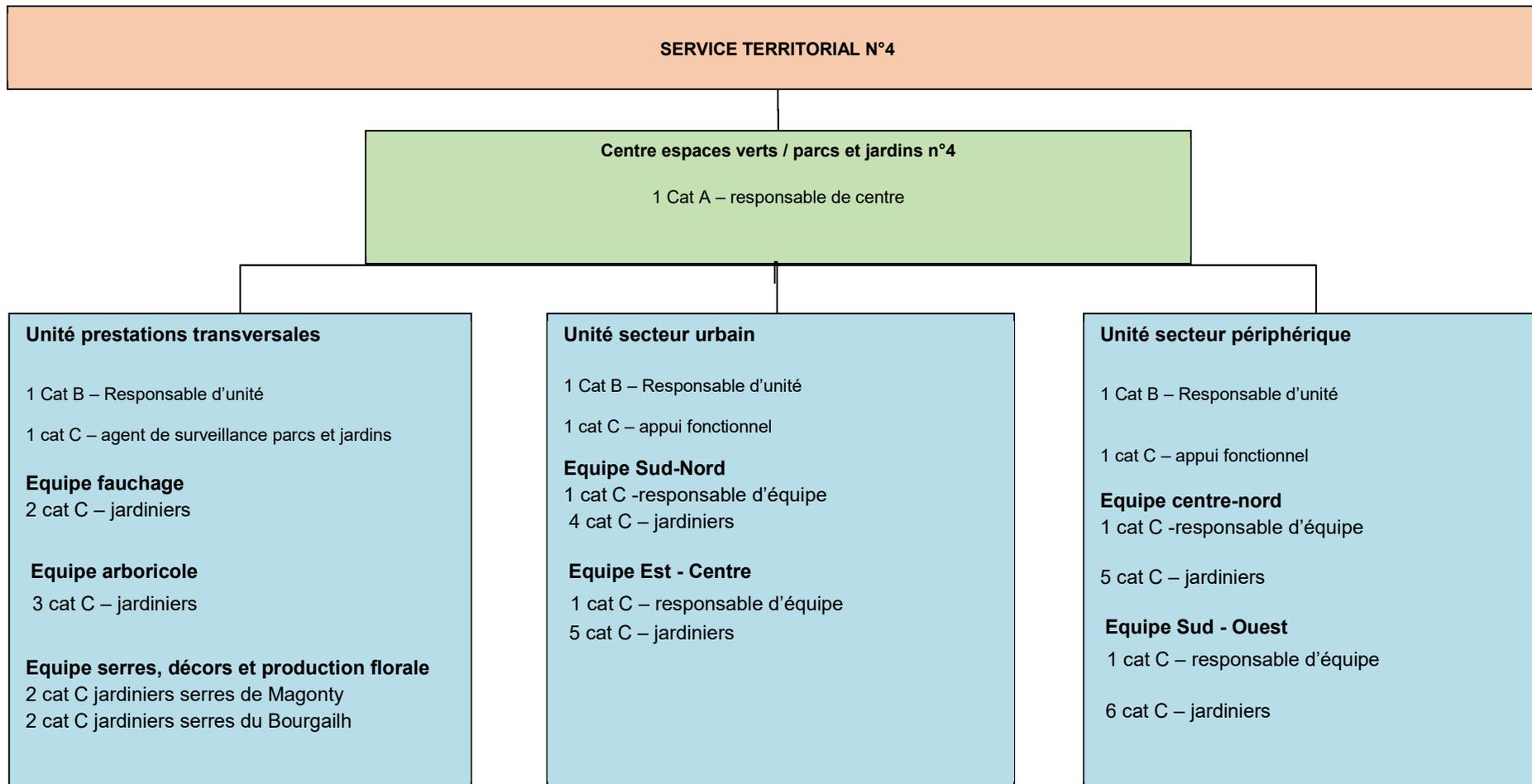


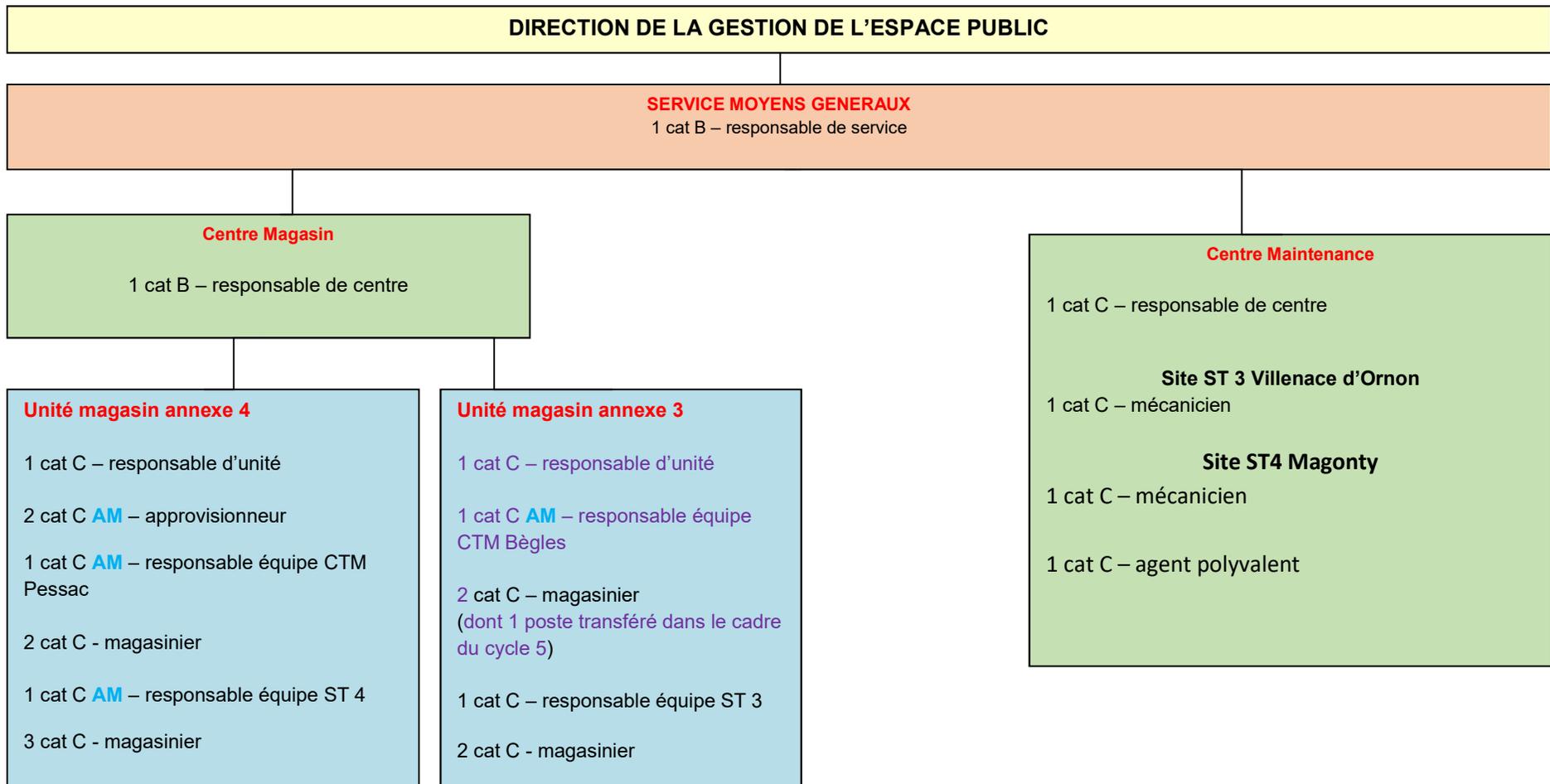


DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

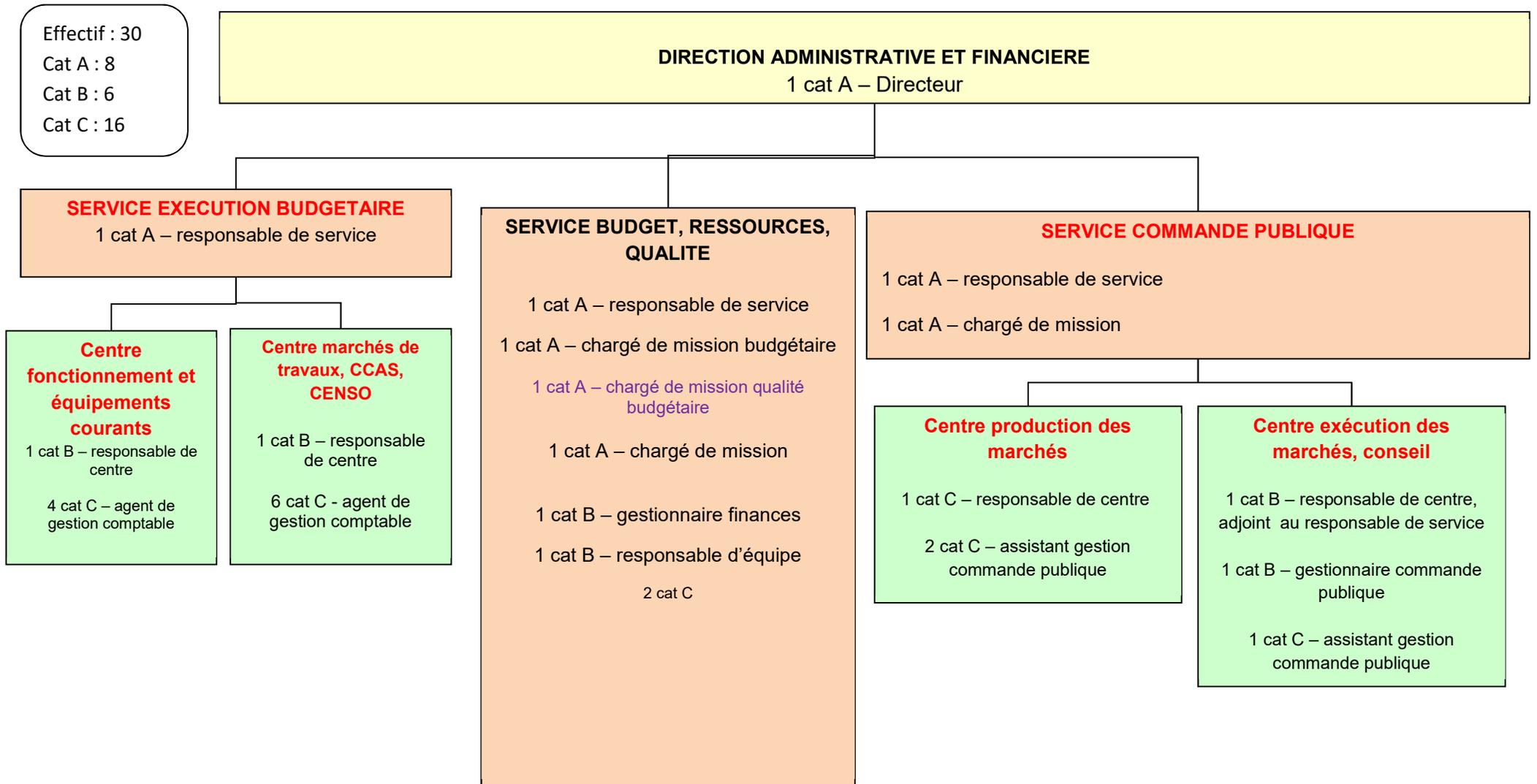
SERVICE TERRITORIAL N°4





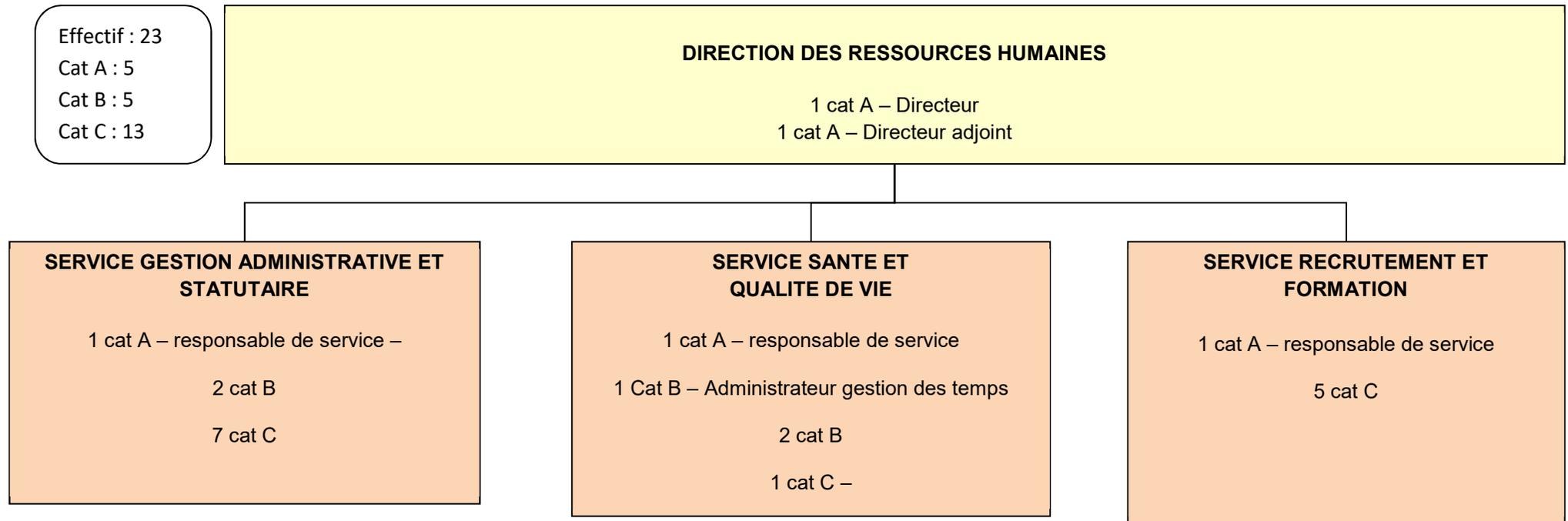


POLE TERRITORIAL SUD



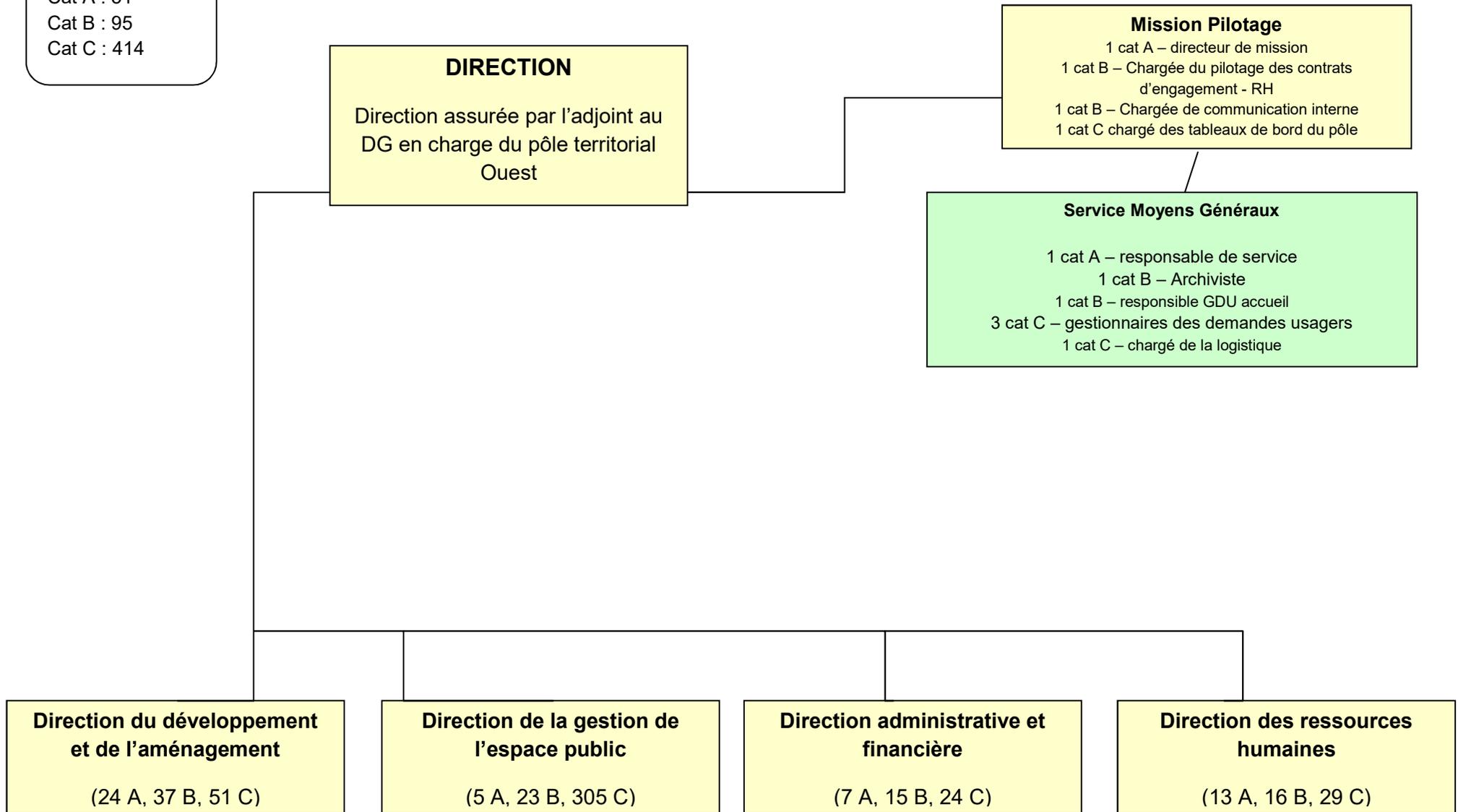
POLE TERRITORIAL SUD

Effectif : 23
Cat A : 5
Cat B : 5
Cat C : 13



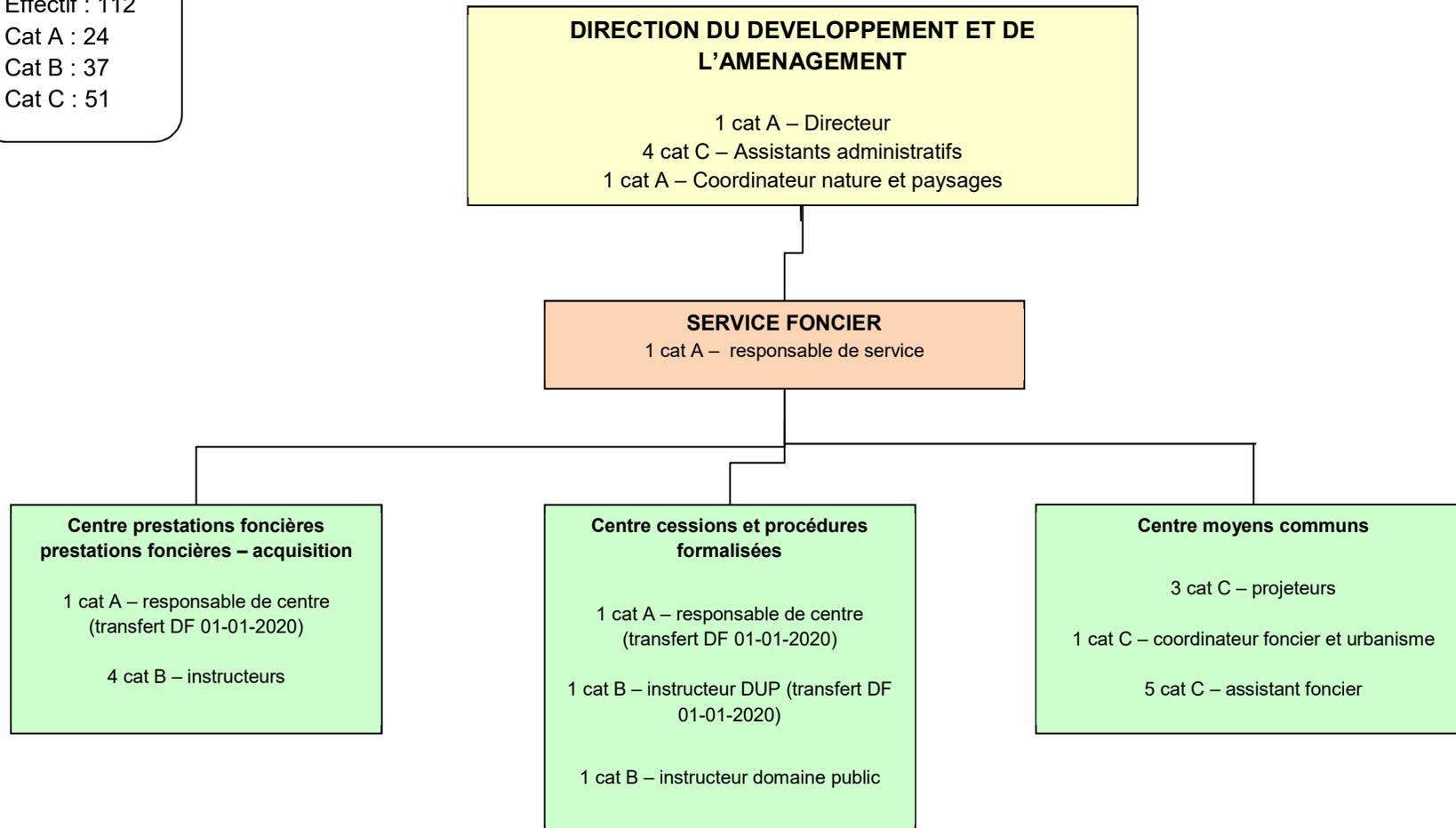
Effectif : 560
Cat A : 51
Cat B : 95
Cat C : 414

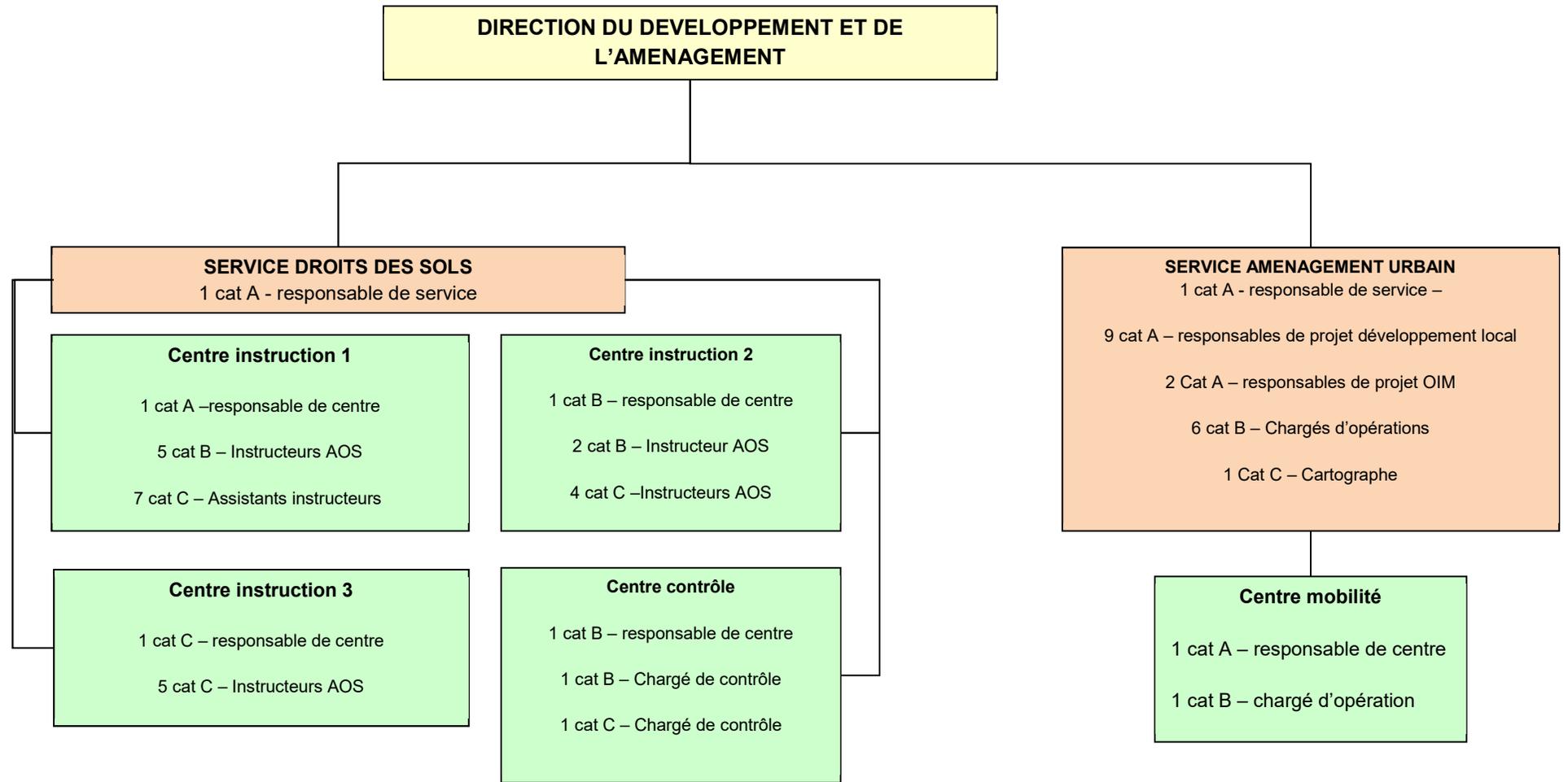
POLE TERRITORIAL OUEST



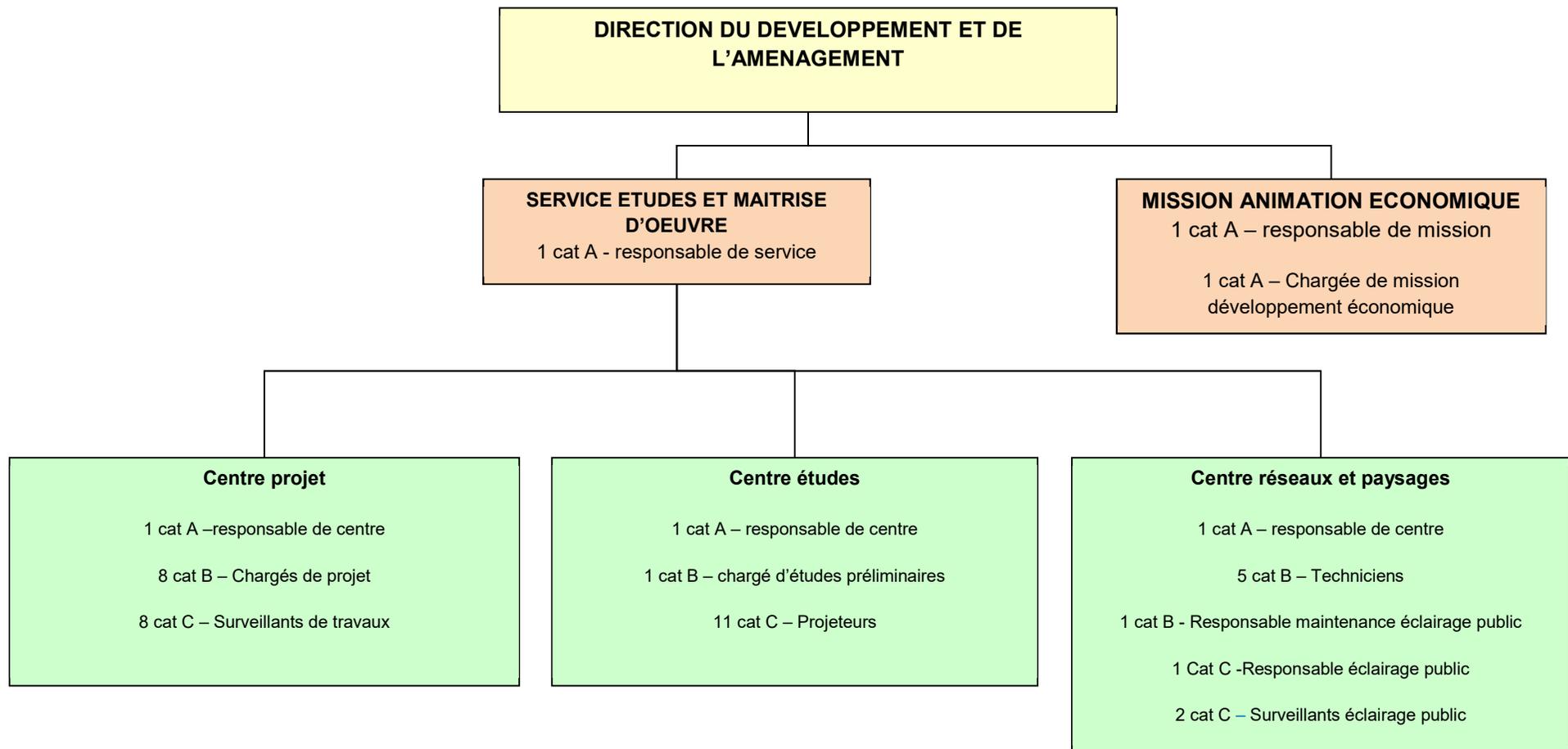
POLE TERRITORIAL OUEST

Effectif : 112
Cat A : 24
Cat B : 37
Cat C : 51



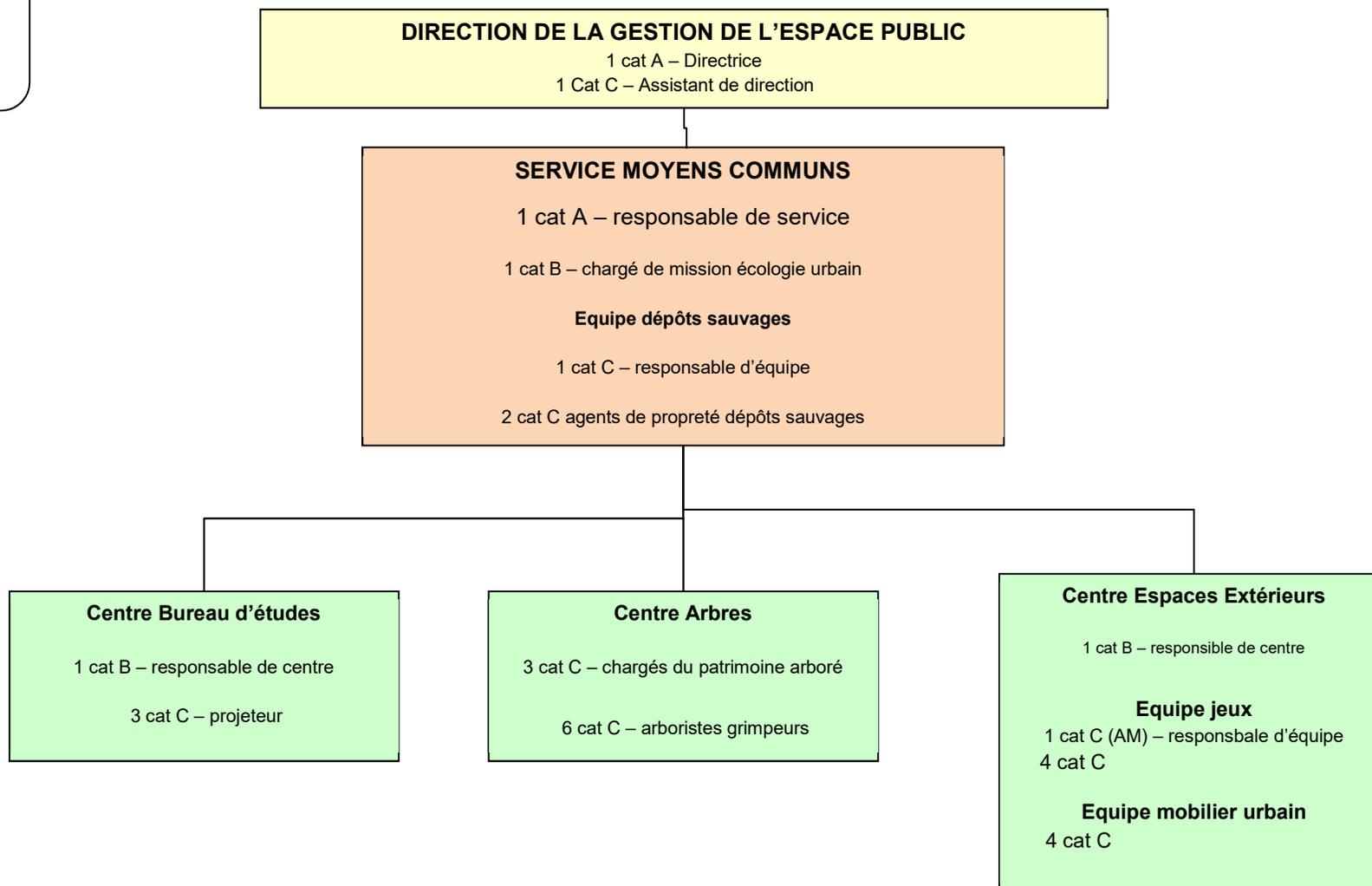


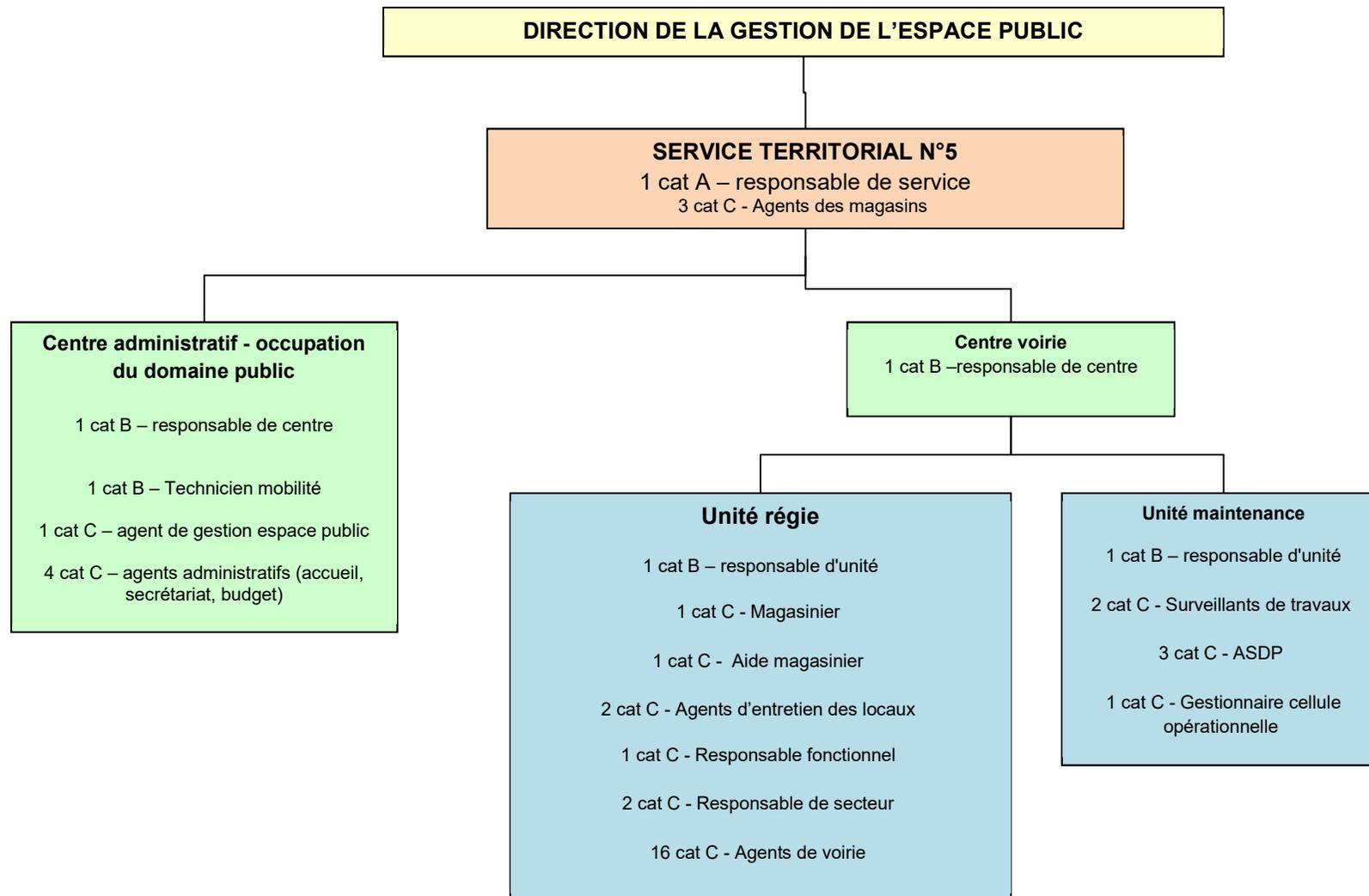
POLE TERRITORIAL OUEST



Effectif : 333
Cat A : 5
Cat B : 23
Cat C : 305

POLE TERRITORIAL OUEST





DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

SERVICE TERRITORIAL N°5

Centre espaces verts

1 cat B – Responsable centre de production horticole

1 cat B - Responsable secteur et travaux d'entretien

1 cat B - Responsable métiers

1 cat C - Responsable d'équipe 1

3 cat C - Jardiniers :

Equipe 2 :

5 cat C - Jardiniers

1 cat C - Responsable d'équipe 3

4 cat C - Jardiniers

Equipe 4 :

8 cat C - Jardiniers :

1 cat C - Responsable parc Bourran :

3 cat C - Jardiniers Bourran :

1 cat C - Responsable Parc du Château :

3 cat C - Jardiniers :

1 cat C - Responsable bois du Burck :

2 cat C - Jardiniers :

1 cat C - Responsable centre-ville

2 cat C - Jardiniers :

1 cat C - Responsable ferme découverte :

1 cat C - Animateur :

2 cat C - Agents techniques :

1 cat C - Responsable parc du Vivier :

3 cat C - Jardiniers

1 cat C - Mécanicien :

1 cat C - Responsable arrosage :

1 cat C - Responsable des serres :

4 cat C - Agent de production horticole et de décoration florale :

Centre propreté

1 cat B – responsable de centre

1 cat B – Responsable équipe propreté / adjoint au chef de centre

1 cat C - Responsable secteur nord :

6 cat C - Agents de propreté :

1 cat C - Responsable secteur sud :

5 cat C - Agents de propreté :

2 cat C - Agents de propreté centre-ville :

1 cat C - Agents détagage/ nettoyage :

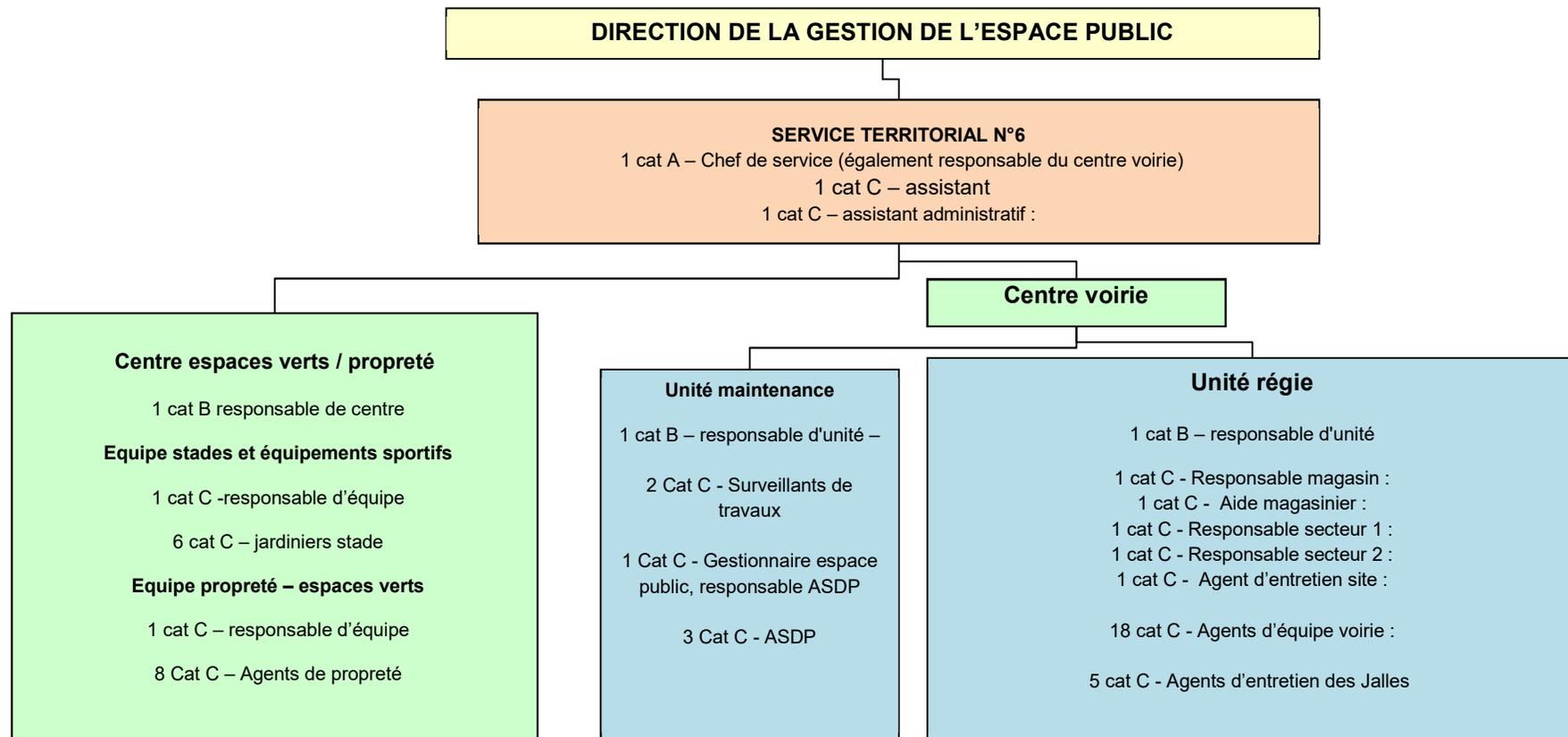
2 cat C - Agents de propreté

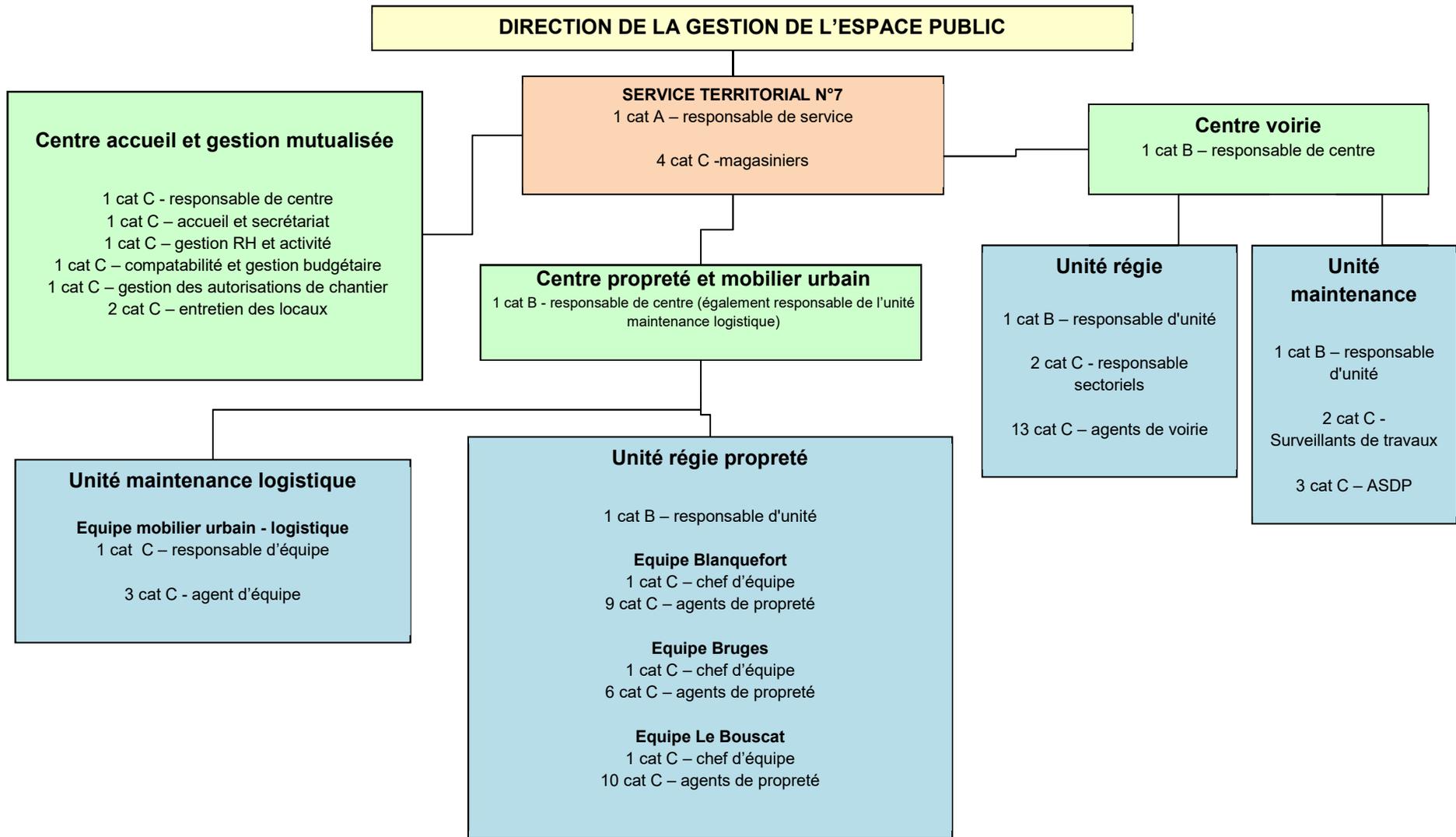
1 cat C - Responsable équipes voirie :

4 cat C - Agent équipe voirie 1

3 cat C - Agent équipe 2 :

4 cat C - Conducteur d'engins





DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

SERVICE TERRITORIAL N°7

Centre espaces verts
1 cat B responsable de centre (également responsable de l'unité maintenance)

Unité espaces verts
1 cat B – responsable d'unité

Equipe Blanquefort
1 cat C – responsable d'équipe
1 cat C –responsable sectoriel Centre-Ville
2 cat C jardiniers
1 cat C –responsable sectoriel Tiscot/Curégan
2 cat C jardiniers
1 cat C –responsable sectoriel Fongravey / Maurian
2 cat C jardiniers
1 cat C –responsable sectoriel Caychac
1 cat C jardiniers
1 cat C –responsable sectoriel Majolan / Saturne
1 cat C jardinier

Equipe Bruges
1 cat C – responsable d'équipe
1 cat C –responsable sectoriel Centre-Ville / Treulon
4 cat C jardiniers
1 cat C –responsable sectoriel Tasta
2 cat C jardiniers
1 cat C responsable sectoriel cimetière

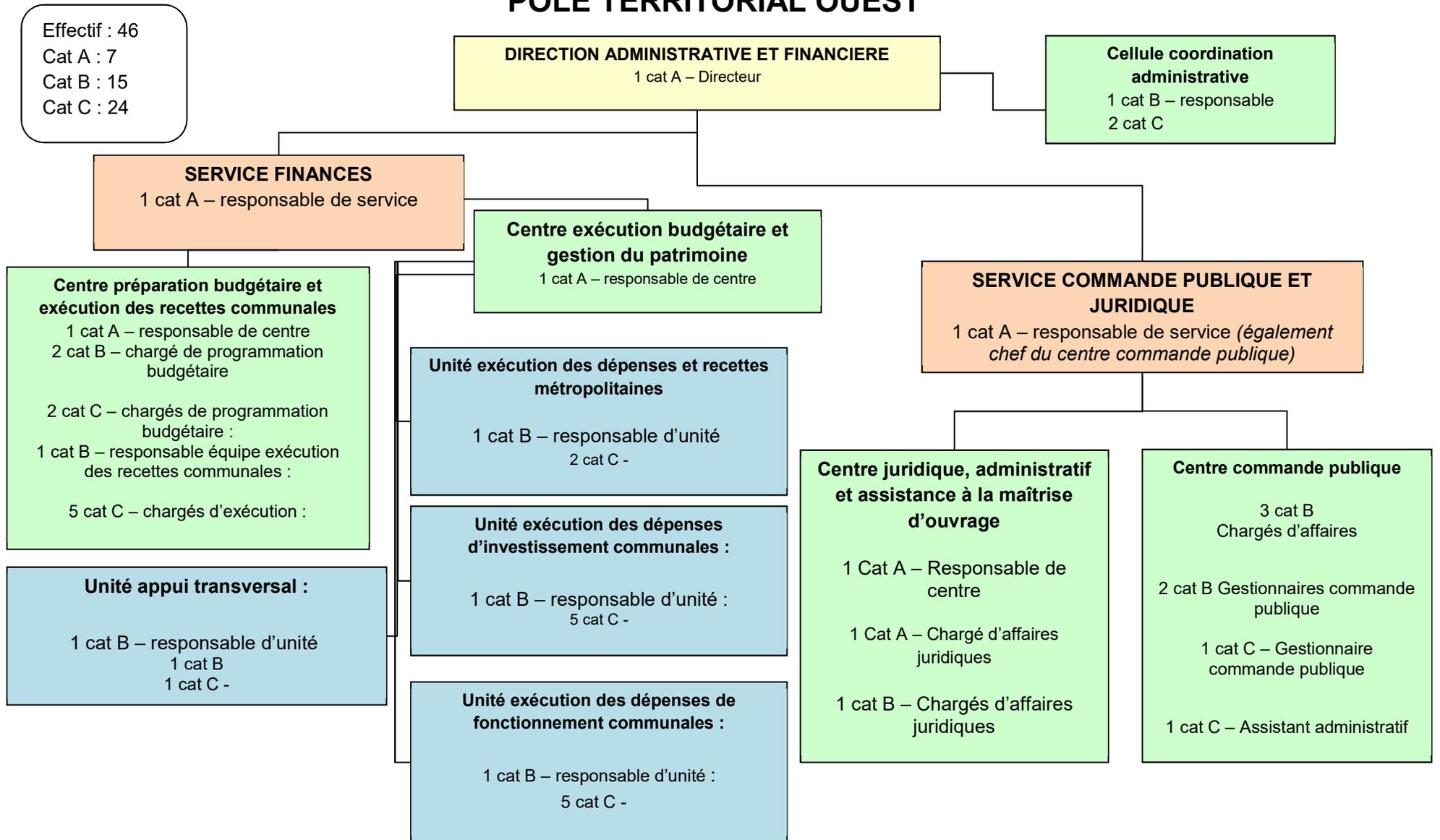
Equipe Le Bouscat
1 cat C – responsable d'équipe
1 cat C –responsable sectoriel Marceau
1 cat C jardinier
1 cat C –responsable sectoriel Ermitage
4 cat C jardiniers
1 cat C –responsable sectoriel Chêneraie
3 cat C jardiniers
1 cat C jardiniers à affecter

Unité maintenance et prestations transversales
1 cat C – mécanicien

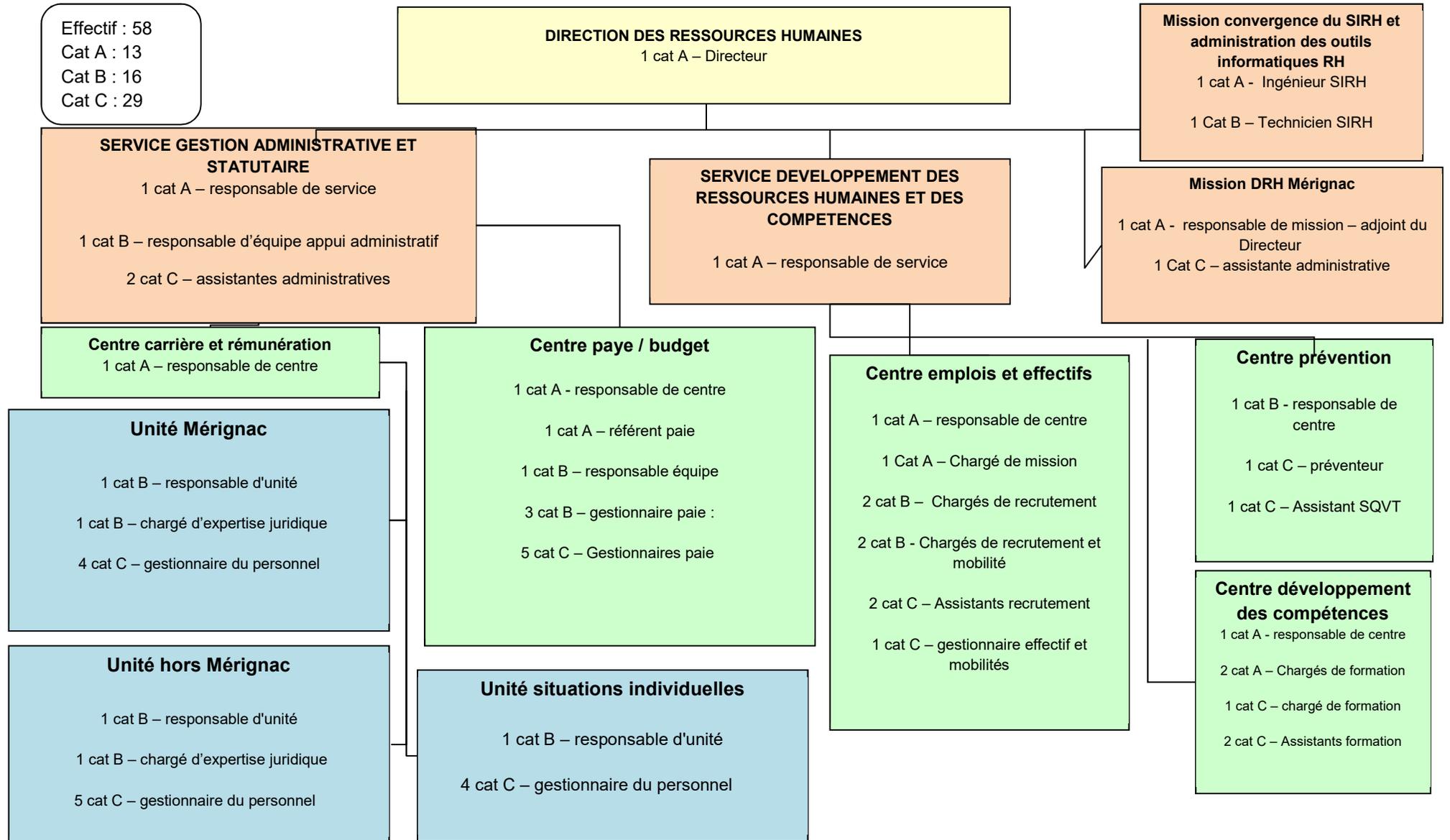
Equipe serres et décors
1 cat C – responsable d'équipe
4 cat C – assistants de production horticole

Equipe arrosage et fontainerie
1 cat C – responsable d'équipe
3 cat C – agents d'arrosage

POLE TERRITORIAL OUEST

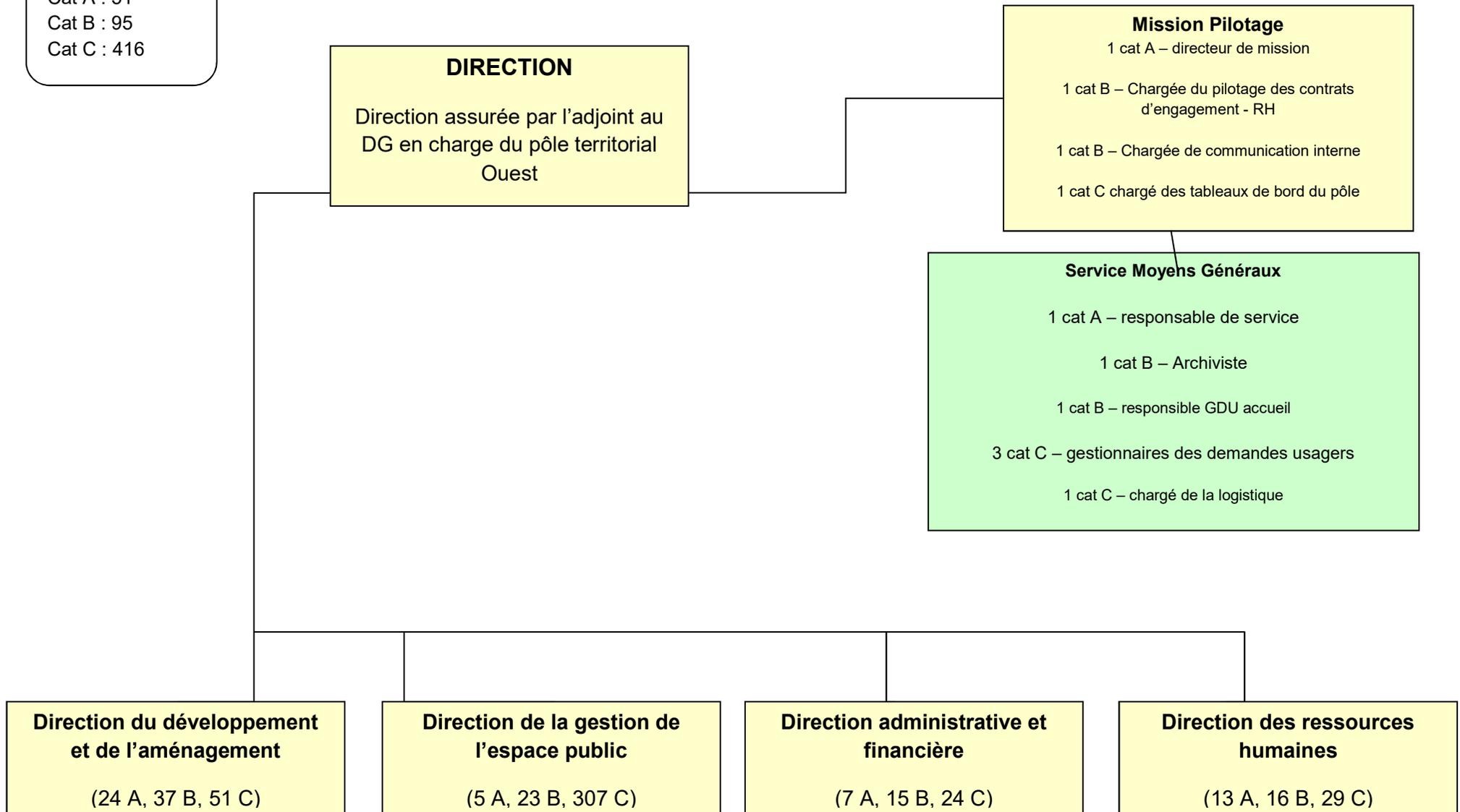


POLE TERRITORIAL OUEST



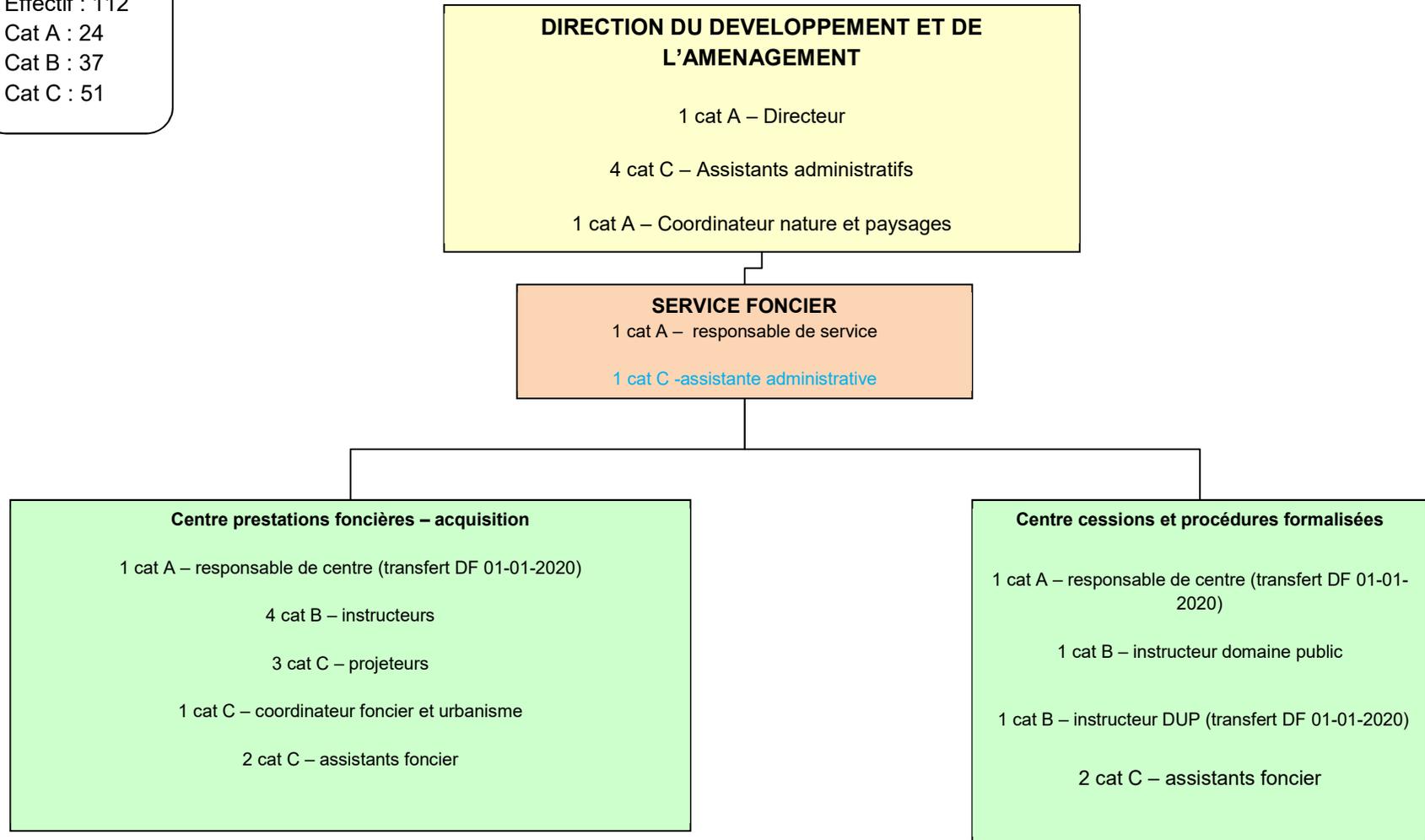
Effectif : 562
Cat A : 51
Cat B : 95
Cat C : 416

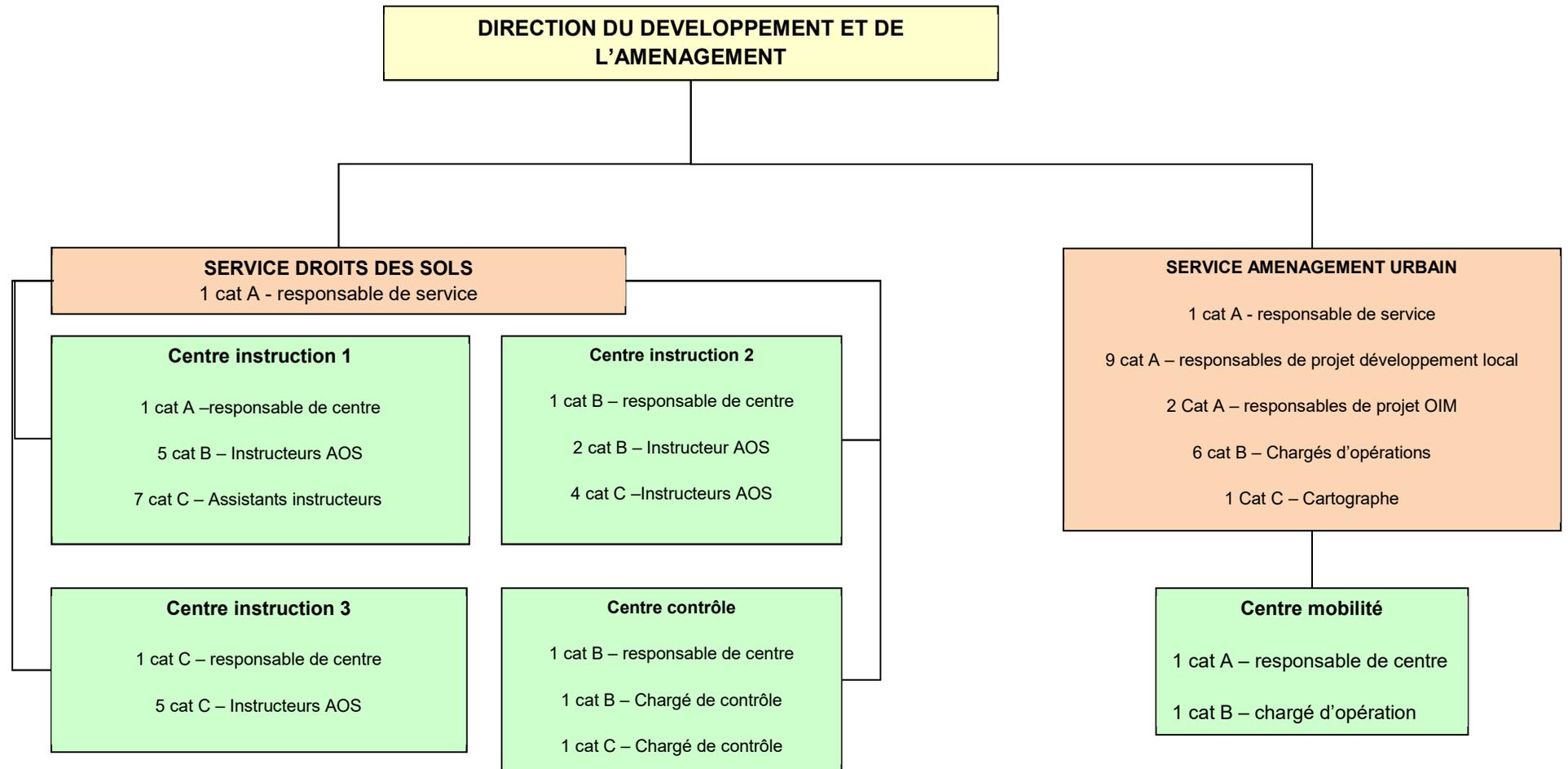
POLE TERRITORIAL OUEST



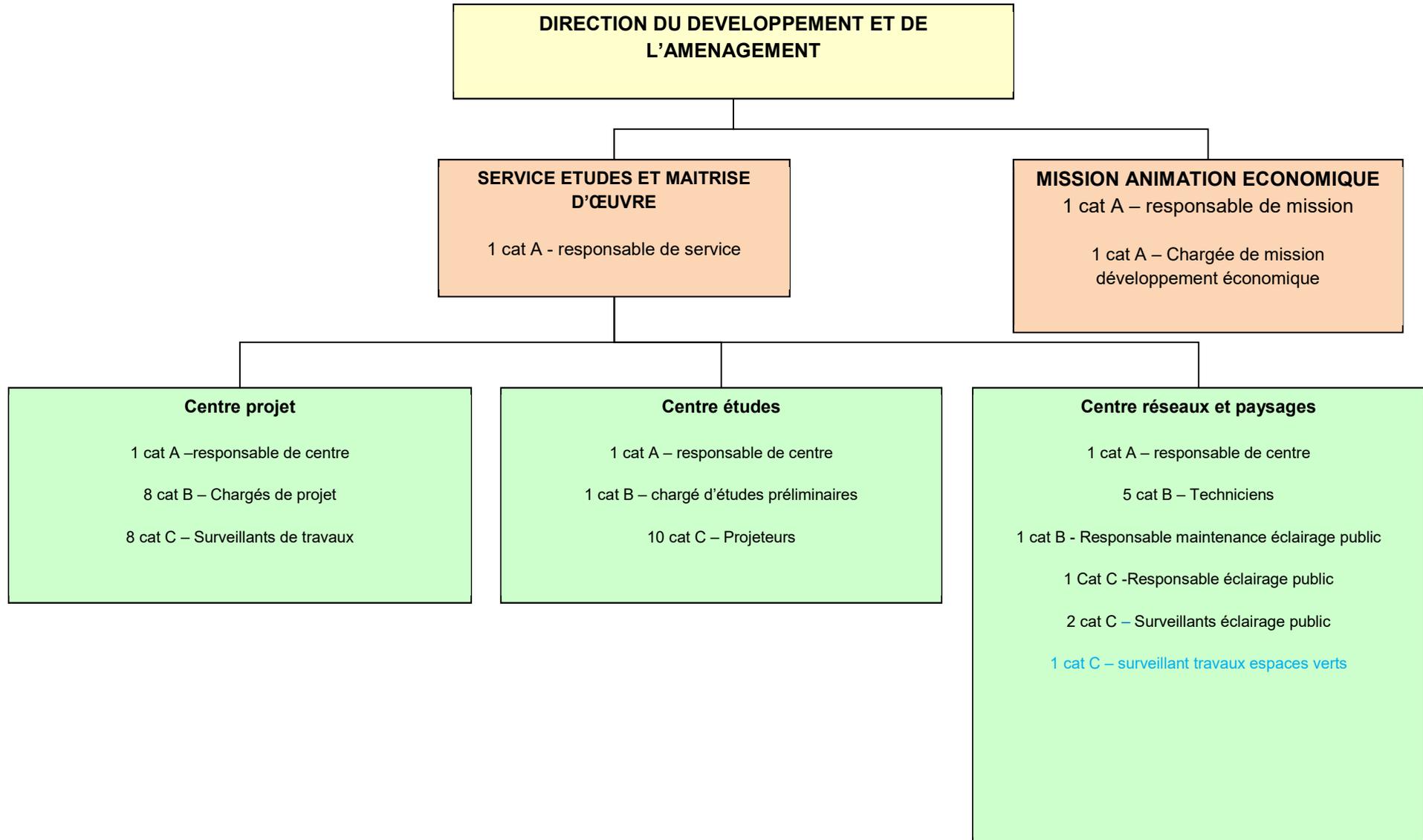
POLE TERRITORIAL OUEST

Effectif : 112
Cat A : 24
Cat B : 37
Cat C : 51





POLE TERRITORIAL OUEST



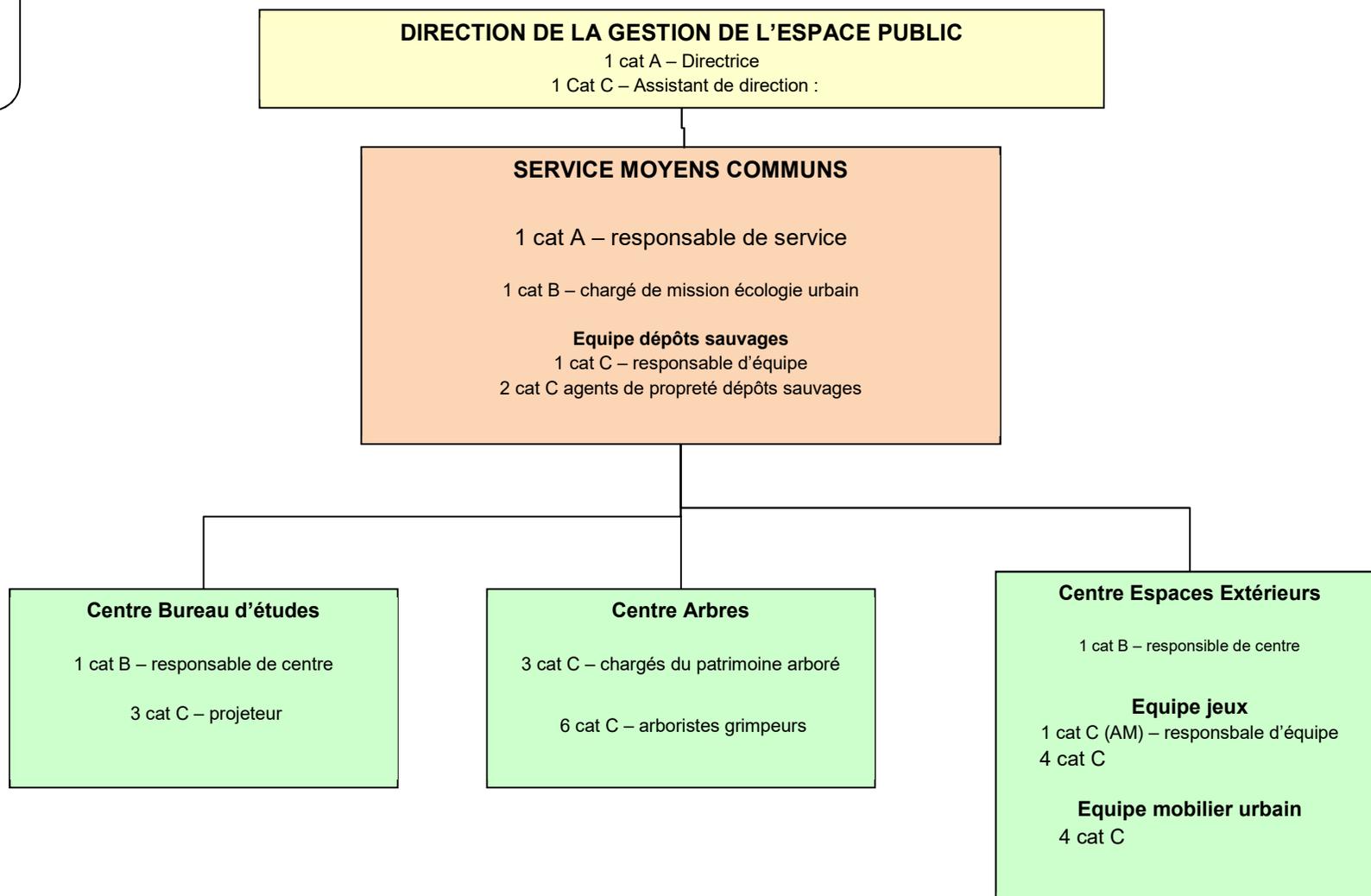
Effectif : 335

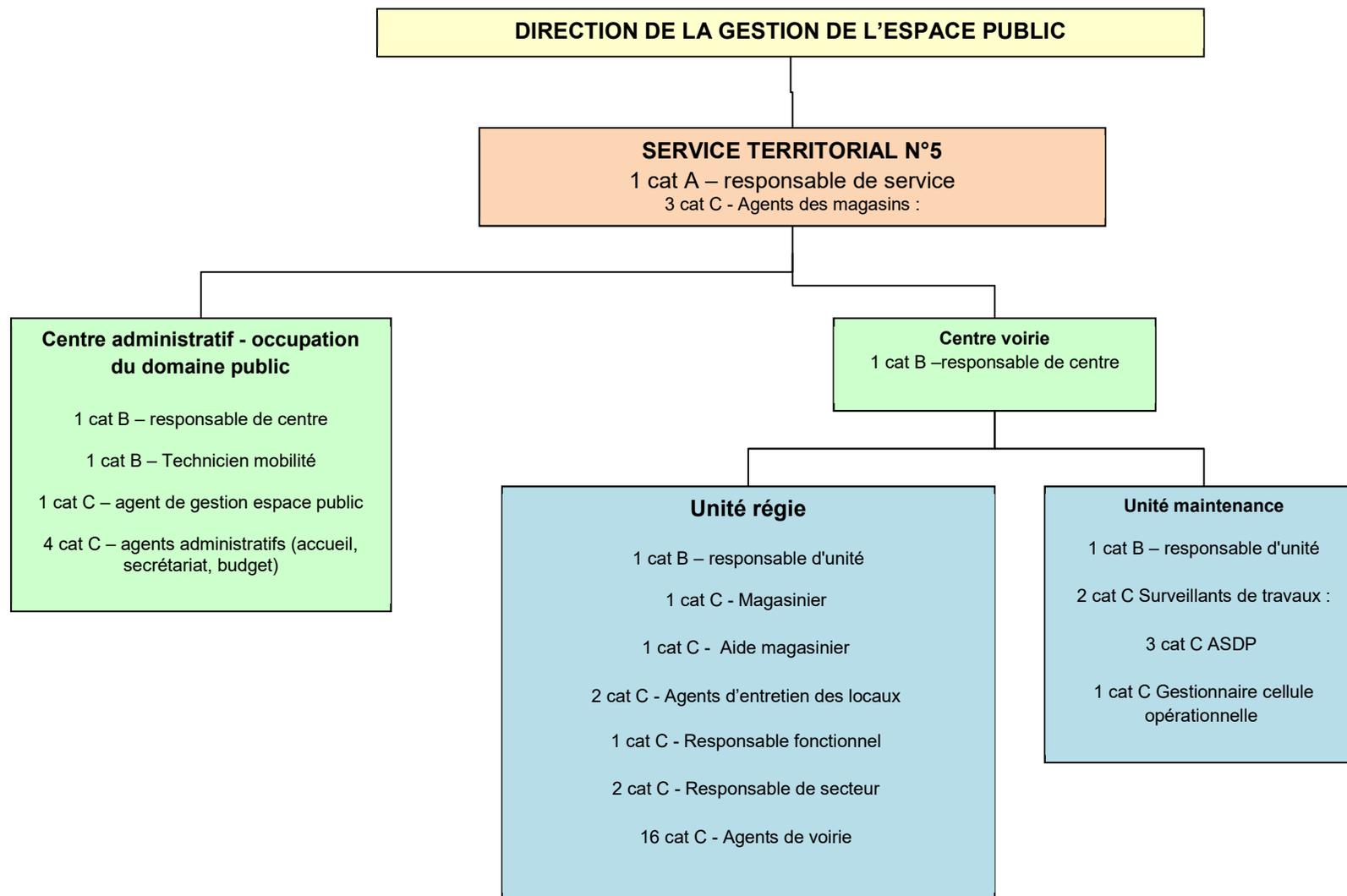
Cat A : 5

Cat B : 23

Cat C : 307

POLE TERRITORIAL OUEST





DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

SERVICE TERRITORIAL N°5

Centre espaces verts

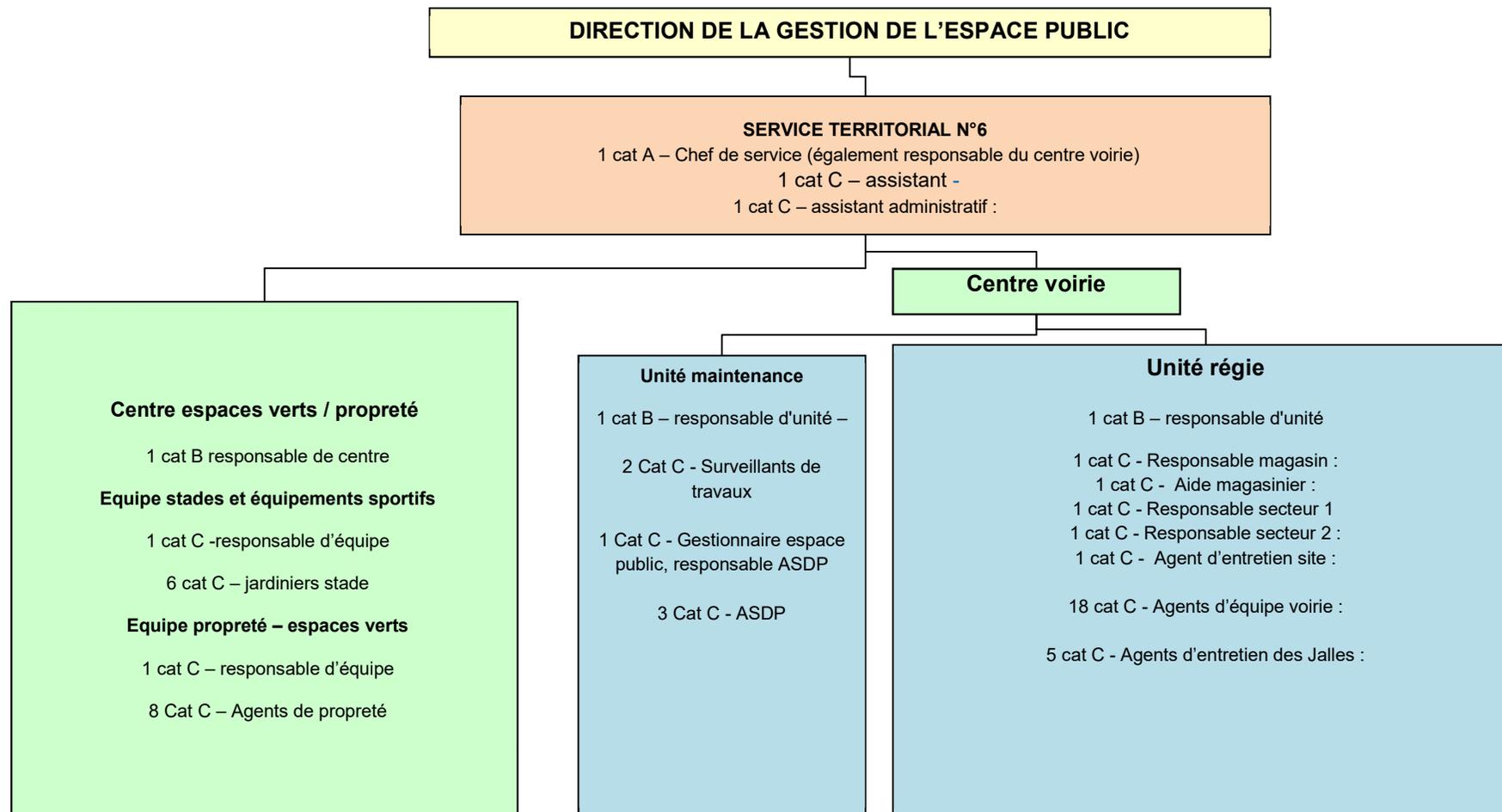
1 cat B – Responsable centre de production horticole
1 cat B - Responsable secteur et travaux d'entretien
1 cat B - Responsable métiers
1 cat C - Responsable d'équipe 1 :
3 cat C - Jardiniers :
Equipe 2 :
5 cat C - Jardiniers
1 cat C - Responsable d'équipe 3 :
4 cat C - Jardiniers :
Equipe 4 :
8 cat C - Jardiniers :
1 cat C - Responsable parc Bourran :
3 catC - Jardiniers Bourran
1 cat C - Responsable Parc du Château :
3 cat C - Jardiniers
1 cat C - Responsable bois du Burck :
2 cat C - Jardiniers :
1 cat C - Responsable centre-ville :
2 cat C - Jardiniers :
1 cat C - Responsable ferme découverte
1 cat C - animateur :
2 cat C - Agents techniques :
1 cat C - Responsable parc du Vivier :
3 cat C - Jardiniers :
1 cat C - Mécanicien :
1 cat C - Responsable arrosage :
1 cat C - Responsable des serres :
4 cat C - Agent de production horticole et de décoration florale :

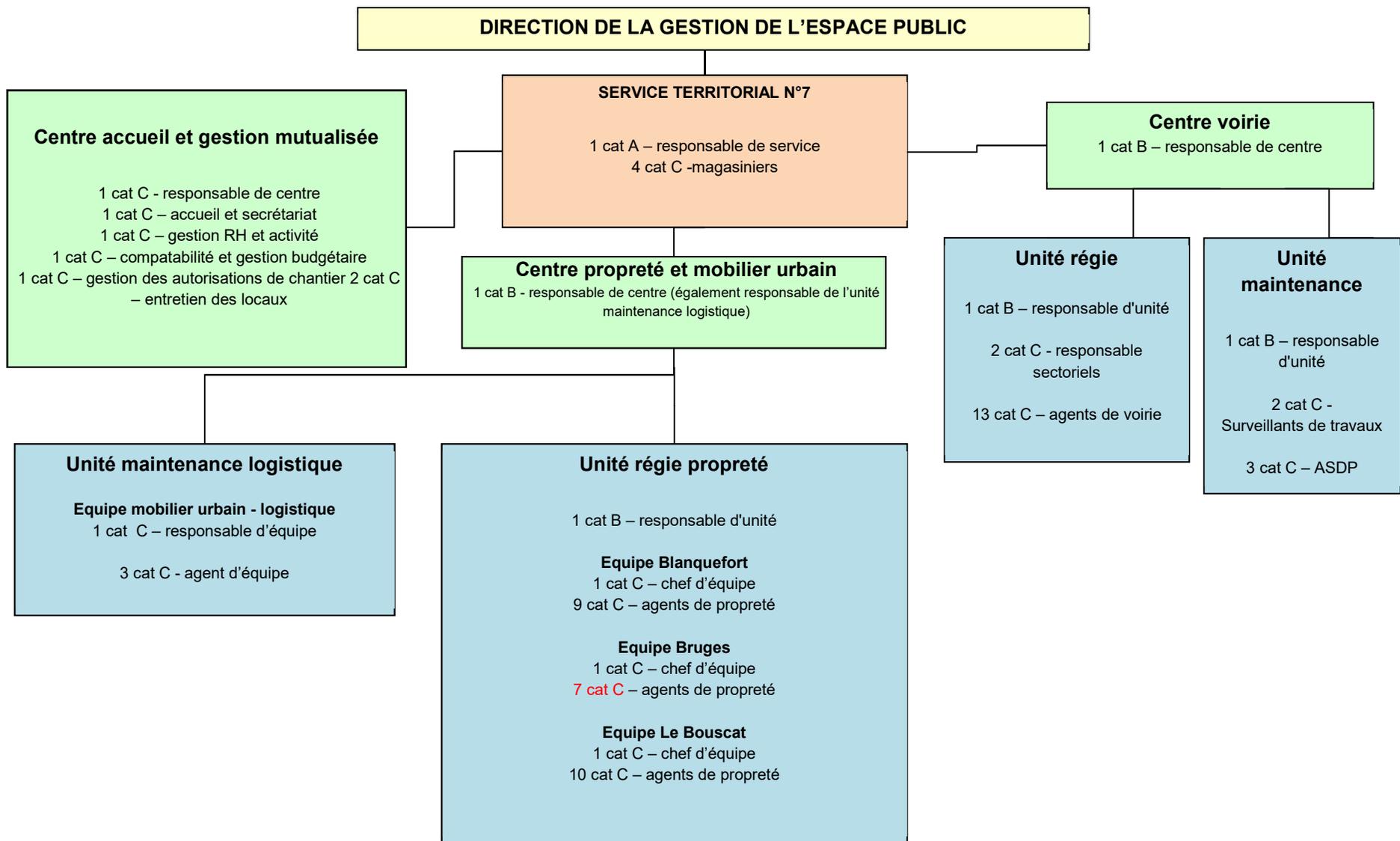
Centre propreté

1 cat B – responsable de centre
1 cat B – Responsable équipe propreté / adjoint au chef de centre
1 cat C - Responsable secteur nord :
6 cat C - Agents de propreté :
1 cat C - Responsable secteur sud
5 cat C - Agents de propreté :
2 cat C - Agents de propreté centre-ville :
1 cat C - Agents détagage/ nettoyage
2 cat C - Agents de propreté -

1 cat C - Responsable équipes voirie :
4 cat C - Agent équipe voirie 1 :
3 cat C - Agent équipe 2 :

4 cat C - Conducteur d'engins :





DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

SERVICE TERRITORIAL N°7

Centre espaces verts
1 cat B responsable de centre (également responsable de l'unité maintenance)

Unité espaces verts
1 cat B – responsable d'unité

Equipe Blanquefort
1 cat C – responsable d'équipe
1 cat C –responsable sectoriel Centre-Ville
2 cat C jardiniers
1 cat C –responsable sectoriel Tiscot/Curégan
2 cat C jardiniers
1 cat C –responsable sectoriel Fongravey / Maurian
2 cat C jardiniers
1 cat C –responsable sectoriel Caychac
1 cat C jardiniers
1 cat C –responsable sectoriel Majolan / Saturne
1 cat C jardinier

Equipe Bruges
1 cat C – responsable d'équipe
1 cat C –responsable sectoriel Centre-Ville / Treulon
4 cat C jardiniers
1 cat C –responsable sectoriel Tasta
2 cat C jardiniers
1 cat C responsable sectoriel cimetière
1 cat C – secteur Ausone

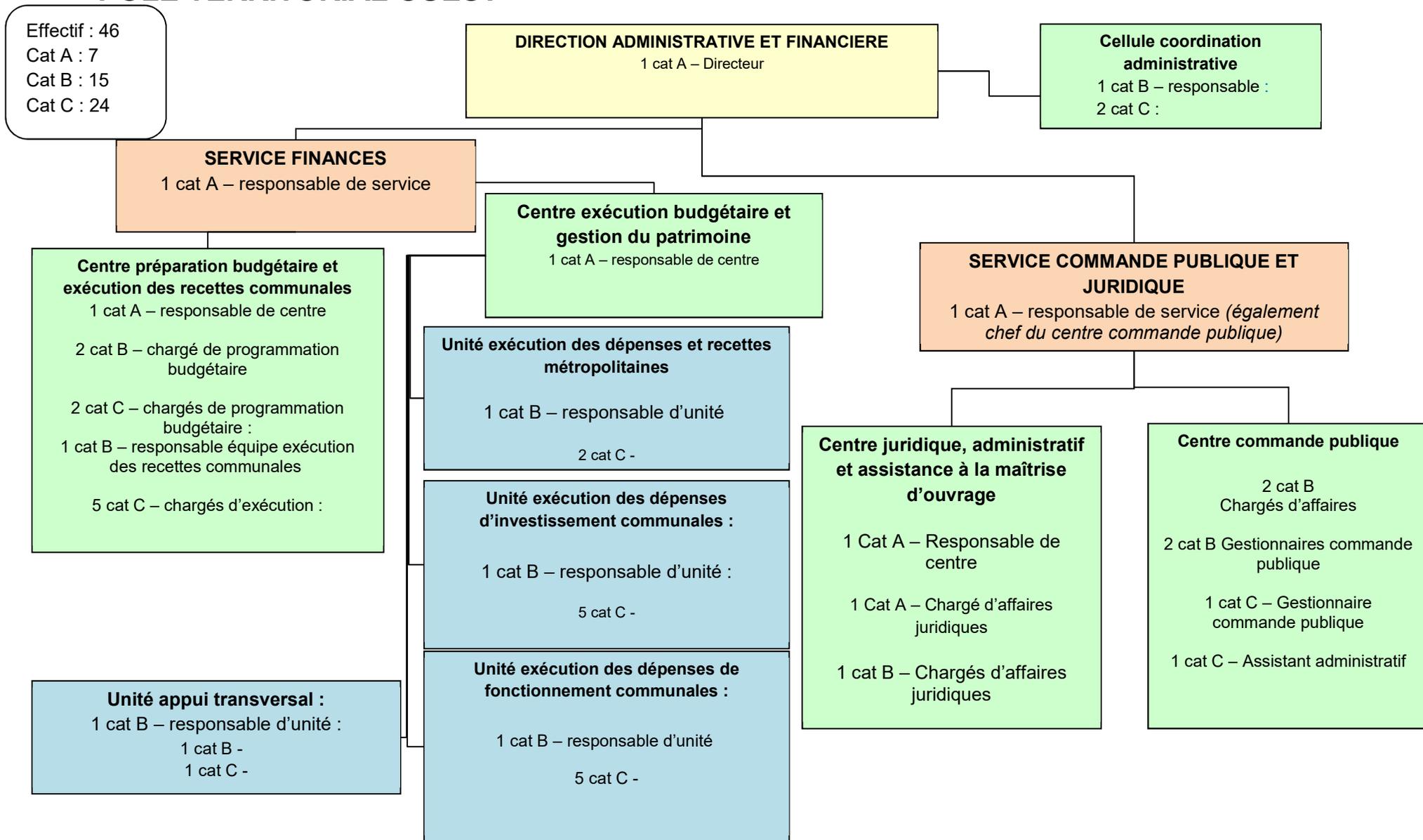
Equipe Le Bouscat
1 cat C – responsable d'équipe
1 cat C –responsable sectoriel Marceau
1 cat C jardinier
1 cat C –responsable sectoriel Ermitage
4 cat C jardiniers
1 cat C –responsable sectoriel Chênearaie
3 cat C jardiniers
1 cat C jardiniers à affecter :

Unité maintenance et prestations transversales
1 cat C – mécanicien

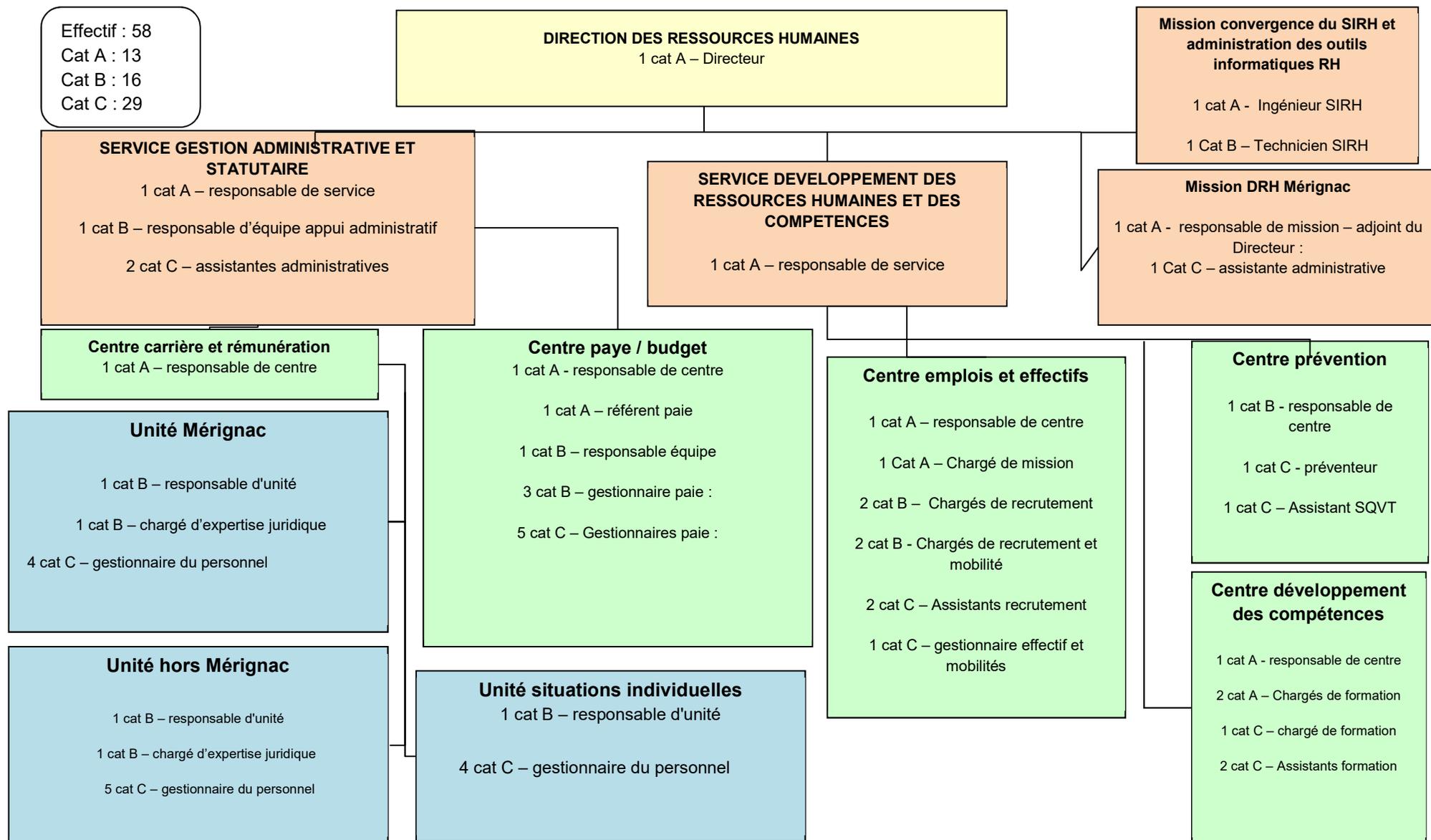
Equipe serres et décors
1 cat C – responsable d'équipe
4 cat C – assistants de production horticole

Equipe arrosage et fontainerie
1 cat C – responsable d'équipe
3 cat C – agents d'arrosage

POLE TERRITORIAL OUEST

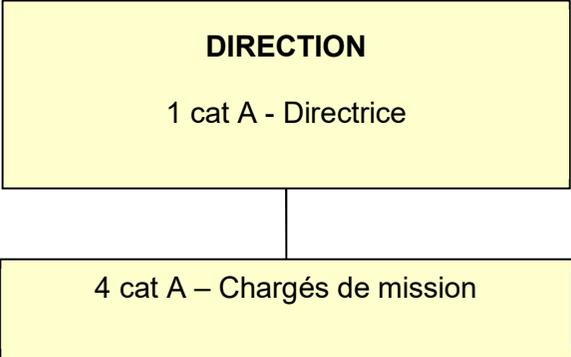


POLE TERRITORIAL OUEST



Effectif :5
Cat A : 5
Cat B : 0
Cat C : 0

MISSION CONTRACTUALISATION



Effectif :5
Cat A+ : 1
Cat A : 4
Cat B : 0
Cat C : 0

MISSION CONTRACTUALISATION

